

The Robex logo is displayed in a large, bold, black font. The letter 'x' is stylized with a yellow diamond shape in the center. The background of the entire page is a photograph of a mining site at dusk or dawn, featuring a large piece of heavy machinery with a long, angled conveyor arm. Several workers in hard hats and safety gear are visible around the machine and in the foreground, which is covered with a long line of yellow bags. The sky is a mix of orange and blue.

CONSTRUIRE UN GROUPE
MINIER RESPONSABLE

29 août 2024

Rapport de gestion

Table des matières

1. FAITS IMPORTANTS.....	4
1.1. FAITS SAILLANTS DE L'EXPLOITATION ET DES RÉSULTATS FINANCIERS DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2024	4
1.2. RÉSUMÉ CORPORATIF DU DEUXIÈME TRIMESTRE ET DU PREMIER SEMESTRE DE 2024	5
1.3. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR AU 30 JUIN 2024.....	5
1.4. PERSPECTIVES ET STRATÉGIE 2024	6
1.5. PRÉVISIONS DE LA DIRECTION POUR L'EXERCICE 2024	7
1.6. TENDANCES ÉCONOMIQUES CLÉS	8
2. INFORMATIONS CONSOLIDÉES.....	10
2.1. RÉSULTATS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL	13
2.2. DONNÉES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	19
2.3. FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS.....	22
3. AUTRES ÉLÉMENTS.....	24
3.1. ARRANGEMENTS HORS BILAN	24
3.2. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS.....	24
3.3. INSTRUMENTS FINANCIERS	26
3.4. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	27
4. RÉSULTATS TRIMESTRIELS.....	28
5. OPÉRATIONS.....	31
5.1. EXPLOITATION MINIÈRE (OR) – MINE DE NAMPALA	31
5.2. BIENS MINIERS	32
6. RISQUES ET INCERTITUDES.....	33
7. CAPITAL-ACTIONS	33
8. CONTRÔLES ET PROCÉDURES	34
8.1. DÉCLARATION SUR LES CONTRÔLES INTERNES	34
8.2. NOUVELLES NORMES COMPTABLES.....	34
8.3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES	34
9. MESURES NON CONFORMES AUX IFRS ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES	34
9.1. MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS	35
9.2. RATIOS NON CONFORMES AUX IFRS	37
9.3. MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES	40
10. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS ET INFORMATION CONTINUE	41
11. INFORMATION PROSPECTIVE ET ÉNONCÉS PROSPECTIFS.....	41

RESSOURCES ROBEX INC. est une société minière canadienne spécialisée dans l'exploration et l'exploitation de l'or en Afrique de l'Ouest. Au Mali, la Société exploite la mine de Nampala depuis 2017 et est titulaire de cinq permis d'exploration au sud (Mininko, Kamasso et Gladié) et à l'ouest (Sanoula et Diangounté) du pays. La Société possède aussi un portefeuille de quatre permis d'exploitation (« projet de Kiniéro » ou « Kiniéro ») en République de Guinée, qui consiste en un ensemble de licences minières (environ 470 km²) dans le bassin de Siguiri.

La Société gère ses activités sur la base de secteurs opérationnels distincts, à savoir (i) l'exploitation minière (or), (ii) l'exploration et évaluation minière et (iii) la gestion corporative.

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites et affichées aux fins de négociation à la cote de la Bourse de croissance TSX sous le symbole « RBX » et sont également négociées sur le marché hors cote des États-Unis, sous le symbole « RSRBF » et à la Börse Frankfurt (Bourse de Francfort), en Allemagne, sous le symbole « RB4 ».

La priorité stratégique de Robex consiste à maximiser la valeur pour ses actionnaires par la gestion de ses actifs existants et la recherche d'opportunités de croissance. La Société s'est également engagée à exploiter ses actifs de façon efficace, sécuritaire, responsable et durable.

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») a pour but de permettre au lecteur de mieux comprendre les activités de la Société, sa stratégie d'affaires et son rendement, ainsi que la façon dont elle gère le risque et les ressources en capital. Ce rapport de gestion, daté du 29 août 2024, se veut un complément et un supplément à nos états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2024 (les « états financiers ») qui doivent être lus en parallèle avec les états financiers annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, lesquels ont été dressés conformément aux IFRS publiées par l'IASB. Nos états financiers et ce rapport de gestion sont destinés à fournir aux investisseurs une base raisonnable pour l'évaluation de notre résultat d'exploitation et de notre performance financière.

Il est possible de consulter l'information financière trimestrielle et annuelle de la Société, sa notice annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ainsi que d'autres documents financiers et des renseignements additionnels relatifs à la Société sur notre site Internet au www.robexgold.com et sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca. SEDAR+ est le système électronique utilisé pour le dépôt officiel des documents des sociétés ouvertes auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Aucune information présentée sur le site web de Robex ou liée à celui-ci n'est incorporée par renvoi dans le présent rapport de gestion ou ne fait partie de ce dernier.

Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et certaines informations prospectives. Il convient de porter une attention particulière aux facteurs de risque qui sont exposés aux sections « *Risques et incertitudes* » et « *Énoncés prospectifs* » du présent document.

Le présent rapport de gestion contient également des mesures financières non conformes aux IFRS, des ratios non conformes aux IFRS et des mesures financières supplémentaires. Se reporter à la section intitulée « *Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières* » du présent rapport pour plus d'information sur ces mesures.

À moins d'indication contraire, toute l'information financière du présent rapport de gestion, y compris les montants dans les tableaux, est présentée en dollars canadiens (\$), soit la monnaie de présentation de la Société, et est préparée conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). La monnaie fonctionnelle de la Société est l'euro et les monnaies fonctionnelles de ses filiales sont l'euro, le franc CFA, le franc guinéen, la livre sterling et le dollar américain. Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres.

Les termes « nous », « notre », « la Société », « le Groupe » ou « Robex » renvoient à Ressources Robex Inc. collectivement avec une, plusieurs ou l'ensemble de ses filiales, selon le cas.

1. FAITS IMPORTANTS

1.1. FAITS SAILLANTS DE L'EXPLOITATION ET DES RÉSULTATS FINANCIERS DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2024

	Périodes de trois mois terminées les 30 juin		
	2024	2023	Variations
Onces d'or produites	12 764	12 410	2,8 %
Onces d'or vendues	12 150	11 069	9,8 %
	\$	\$	
REVENUS – VENTES D'OR	39 317 663	29 149 761	34,9 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION MINIÈRE	18 039 220	15 137 809	19,2 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	11 518 050	7 112 609	61,9 %
RÉSULTAT NET	(187 742)	4 989 239	-103,8 %
ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES:			
Résultat net	(1 639 353)	4 587 314	-135,7 %
Résultat de base par action	(0,018)	0,051	-134,8 %
Résultat dilué par action	(0,018)	0,051	-134,8 %
FLUX DE TRÉSORERIE			
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	12 479 579	11 349 046	10,6 %
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action ¹	0,135	0,126	7,6 %
	Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023	Variations
ACTIF TOTAL	390 354 514	266 991 967	46,2 %
PASSIF TOTAL	175 118 536	82 918 032	111,2 %
DETTE NETTE ¹	(75 492 817)	46 628 545	-261,9 %

¹ Mesure financière non conforme aux IFRS, ratio non conforme aux IFRS, ou mesure financière supplémentaire. Veuillez vous reporter à la section intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » du présent rapport de gestion pour une définition de ces mesures et leur rapprochement avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable, selon le cas.

1.2. RÉSUMÉ CORPORATIF DU DEUXIÈME TRIMESTRE ET DU PREMIER SEMESTRE DE 2024

Au cours du deuxième trimestre de 2024, la Société a réalisé des performances notables malgré des défis significatifs. La production d'or a atteint 12 764 onces, marquant une légère augmentation par rapport aux 12 410 onces produites au même trimestre en 2023. Les ventes d'or ont généré des revenus de 39,3 millions de dollars, soit une augmentation de 34,9 % par rapport à la même période l'année précédente. Cette croissance est principalement due à une augmentation du prix de vente moyen réalisé par once vendue, qui est passé de 2 633 \$ à 3 236 \$. L'augmentation des ventes est également attribuable à une hausse de 9,8 % du nombre d'onces vendues, passant de 11 069 onces d'or au deuxième trimestre de 2023 à 12 150 onces d'or pour la même période en 2024. Le décalage entre la production et les ventes effectives est attribuable au calendrier des expéditions.

Le résultat d'exploitation minière pour le deuxième trimestre a augmenté de 19,2 % pour atteindre 18,0 millions de dollars, malgré une hausse significative des charges d'amortissement en raison de la révision de la durée de vie de la mine de Nampala, désormais prévue jusqu'en juin 2026. Cependant, le résultat net pour ce trimestre a été négatif, à -0,2 million de dollars, en raison de frais financiers liés à l'émission de bons de souscription et à la variation de leur juste valeur.

Pour le premier semestre de 2024, la production d'or a totalisé 25 721 onces, en hausse de 6,5 % par rapport aux 24 145 onces produites au premier semestre de 2023. Les revenus de ventes d'or se sont élevés à 78,5 millions de dollars, soit une augmentation de 25,9 % par rapport à la même période en 2023. Le résultat d'exploitation minière pour ce semestre a atteint 35,3 millions de dollars, une augmentation de 12,8 % par rapport au premier semestre de 2023.

Cependant, le résultat net pour le premier semestre de 2024 a été fortement impacté par une provision pour éventualités fiscales au Mali, ce qui a conduit à une perte nette de -32,3 millions de dollars comparativement à un résultat net de 11,8 millions de dollars pour la même période en 2023.

La Société a également mené à bien un financement important, avec l'émission de 58 294 880 unités, comprenant chacune une action et un bon de souscription d'actions ordinaires, pour un produit brut de 126,5 millions de dollars. Ce financement vise à soutenir le développement stratégique du projet aurifère de Kiniéro en République de Guinée. De plus, la direction a réussi à conclure un accord définitif avec Taurus pour prolonger une partie du prêt-relais en cours de 35 millions de dollars américains, qui venait à échéance le 21 juin dernier, avec un nouveau prêt-relais de 20 millions de dollars américains jusqu'au 22 juin 2025.

1.3. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR AU 30 JUIN 2024

Aucun événement postérieur à la date du bilan n'est à signaler en date du présent rapport.

1.4. PERSPECTIVES ET STRATÉGIE 2024

À la suite de la clôture réussie de l'offre publique pour un produit brut de 126 499 890 \$, Matthew Wilcox a été nommé directeur général et chef de la direction de Robex. Il dirige désormais la Société qui ambitionne de devenir un acteur focalisé sur le développement du projet aurifère de Kiniéro en Guinée, dont la première coulée d'or est prévue pour le quatrième trimestre de 2025. La nouvelle direction a commencé à déployer les fonds obtenus et s'emploie à finaliser le financement du projet. Le calendrier de construction du projet Kiniéro intégrant la propriété de Mansounia est maintenu. L'objectif de la direction demeure de finaliser une étude de faisabilité actualisée selon la norme NI43-101 (« EFA ») afin d'améliorer les indicateurs économiques du projet tout en réduisant le risque de la partie métallurgique. Rappelons que dans le cadre de la transaction du 9 novembre 2022 avec le Groupe Sycamore, la Société est devenue propriétaire des licences d'exploitation liées au district aurifère de Kiniéro, ainsi que des droits exclusifs approuvés par les autorités pour obtenir la pleine propriété des licences d'exploitation de Mansounia au sud, sous réserve de la satisfaction de certaines conditions préalables.

La direction réitère sa stratégie de croissance inclusive et soutenable appuyée par une approche financière prudente et équilibrée. Plus précisément, les objectifs du Groupe pour le reste de l'année 2024 sont les suivants :

- **L'exécution du chronogramme pour la mine de Kiniéro** : La direction poursuit le programme de forage de définition sur le site de Mansounia en vue de convertir les ressources. Ce programme est clé pour permettre la mise à jour de l'étude de faisabilité intégrant une augmentation de la production et un mélange d'oxydes plus élevé. L'ingénierie du projet a été finalisée et intègre les paramètres de production qui viendront étayer l'EFA. D'ici à septembre 2024, les travaux de terrassement devraient se poursuivre, tandis que la direction continue d'ériger les infrastructures clés et de sécuriser les équipements de production. La décision formelle de construction pour le programme d'aménagement révisé du site devrait être prise en octobre prochain. La première coulée est envisagée pour le quatrième trimestre de 2025.
- **Les négociations sur le financement du projet de Kiniéro** : Le 21 juin dernier, la Société et Taurus Funds Management No.2 L.P. (« Taurus ») ont convenu d'une nouvelle facilité de prêt-relais de 20 millions de dollars américains, après le remboursement partiel de 15 millions de dollars américains du prêt-relais précédent de 35 millions de dollars américains, arrivé à échéance le même jour. La nouvelle échéance de ce prêt est fixée au 22 juin 2025. La société Terra Franca a été nommée conseillère pour accompagner la direction dans la négociation de la facilité de financement de projet. Notons cependant que la Société est confrontée à une situation politique et économique compliquée en Afrique de l'Ouest ainsi qu'à un appétit mitigé des investisseurs pour les valeurs aurifères.
- **L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie au Mali** : À la suite d'un processus d'examen stratégique, Robex a décidé de céder tous les actifs de la Société au Mali, y compris la mine de Nampala. La direction a entamé des discussions avec des acquéreurs potentiels, mais à ce jour, aucune offre raisonnable n'a été reçue. Cette transaction envisagée est soumise à une vérification diligente confirmative, à l'approbation de la TSXV, ainsi qu'aux conditions habituelles pour ce type de transaction, y compris l'obtention de toutes les approbations nécessaires de la société, des actionnaires et des organismes de réglementation. En raison du contexte géopolitique risqué pour les investissements au Mali, le marché des acheteurs potentiels est actuellement très restreint. Par conséquent, la Société ne peut garantir qu'un accord définitif sera conclu ni que les conditions de clôture de la vente des actifs maliens seront remplies, ou quand elles le seront, le cas échéant. Séparément, la direction poursuit des discussions constructives avec le gouvernement malien afin de trouver une solution durable pour le site Nampala permettant une plus grande certitude fiscale et en autorisant de nouveaux investissements dans l'exploration.
- **Améliorer l'accès au marché de capitaux** : Robex examine les options disponibles pour inscrire ses actions ordinaires à l'ASX afin d'avoir accès au marché des capitaux australien et de soutenir la croissance à long terme. Robex prévoit que ce processus soit achevé d'ici la fin de 2024. Le conseil d'administration et la direction continuent d'étudier avec SCP Resource Finance (« SCP ») les options à sa disposition afin de maximiser la valeur pour les actionnaires.

1.5. PRÉVISIONS DE LA DIRECTION POUR L'EXERCICE 2024

Nos prévisions pour l'exercice 2024 sont :

	Réalisations pour le premier semestre de 2024	Prévisions 2024
Mine de Nampala		
Production d'or	25 721 onces	45 000 à 49 000 onces
Coût de maintien tout inclus (« AISC ») ² (par once d'or vendue)	1 151 \$	< 1 500 \$
Dépenses en immobilisations (incluses dans le AISC)		
Dépenses en immobilisations de maintien	8 518 705 \$	22 000 000 \$ à 26 000 000 \$
Frais de découverte	6 836 510 \$	17 000 000 \$ à 20 000 000 \$

Les charges administratives pour le Groupe s'élèvent à 11 769 962 \$ pour le premier semestre de 2024 et les prévisions pour l'exercice 2024 sont de 26 000 000 \$ à 30 000 000 \$.

Les prévisions de dépenses en immobilisations de maintien pour 2024 sont de 22 000 000 \$ à 26 000 000 \$. Les frais de découverte sont de 17 000 000 \$ à 20 000 000 \$.

Les hypothèses suivantes ont été retenues dans la préparation des prévisions pour 2024 :

- Prix de vente moyen réalisé de l'or : 2 700 \$ par once
- Prix du carburant: 1,56 \$ par litre
- Taux de change USD/\$: 1,349

Ces prévisions constituent de l'information prospective et les résultats peuvent grandement différer. Les perspectives de Robex représentent également des « perspectives financières » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et sont présentées afin d'aider le lecteur à comprendre la performance financière de la Société et à évaluer les progrès vers l'atteinte des objectifs de la direction, et le lecteur est avisé que ces perspectives pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Veuillez-vous reporter à la section intitulée « Information prospective et énoncés prospectifs » ci-dessous pour de l'information supplémentaire sur les facteurs pouvant mener à des résultats financiers matériellement différents des prévisions financières fournies ci-dessus.

² Mesure financière non conforme aux IFRS, ratio non conforme aux IFRS, ou mesure financière supplémentaire. Veuillez vous reporter à la section intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » du présent rapport de gestion pour une définition de ces mesures et de leur rapprochement avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable, selon le cas.

1.6. TENDANCES ÉCONOMIQUES CLÉS

▫ PRIX DE L'OR

Pour le deuxième trimestre de 2024, le prix de l'or en dollars américains, mesuré selon le cours moyen de l'or fixé à Londres (London Gold Fixing Price), a fluctué d'un sommet de 2 427 dollars américains à un prix plancher de 2 280 dollars américains l'once d'or. En dollars canadiens, le sommet a été de 3 279 \$ et le prix plancher de 3 081 \$ l'once d'or. Le cours moyen de l'or sur le marché pour le deuxième trimestre de 2024 a été de 3 159 \$ l'once, comparativement à 2 654 \$ l'once pour la même période en 2023, ce qui représente une augmentation de 505 \$, soit 19 %.

(en dollars par once d'or)	2024				2023		Moyenne annuelle
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	
Cours moyen fixé à Londres (dollars américains)	2 337	2 078	1 985	1 925	1 977	1 892	1 945
Cours moyen fixé à Londres (dollars)	3 159	2 801	2 703	2 583	2 654	2 558	2 625
Prix de vente moyen réalisé (dollars)	2 994	2 785	2 703	2 568	2 626	2 619	2 630

▫ PRESSIONS SUR LES COÛTS

Nous sommes, comme l'ensemble du secteur minier, grandement affectés par les pressions sur les coûts d'investissement et d'exploitation. Dans la mesure où nos activités consomment beaucoup d'énergie, la variation des prix du carburant a une incidence importante sur nos activités et donc, sur les résultats financiers correspondants. Il en est de même pour l'ensemble de nos produits chimiques tels que la chaux, le cyanure et le charbon.

Au Mali, nous achetons notre carburant exclusivement auprès de la société Vivo Energy Mali en franc CFA, la devise locale, à un prix basé sur celui fixé par le directeur de l'Office malien des produits pétroliers (« ONAP »). Le prix moyen fixé par l'ONAP était de 850 FCFA par litre (équivalent à 1,91 \$) pour le trimestre terminé le 30 juin 2024, comparativement à 864 FCFA par litre (équivalent à 1,93 \$) pour la même période en 2023. Jusqu'à ce jour, Nampala bénéficiait des exonérations fiscales pour le carburant. Cependant, depuis mai 2024, le prix d'achat réel subit des fluctuations importantes en raison des mesures imposées par l'État malien, qui obligent l'achat d'une portion de notre carburant sans exonération. Il est également important de noter que les autorités maliennes envisagent de mettre fin aux exonérations de taxes pour le carburant pour l'industrie minière. Veuillez consulter la section « Risques et incertitudes » du présent document.

La mise en service d'une centrale solaire au Mali confirme la pertinence du choix de cet investissement puisque celle-ci permet de diminuer potentiellement l'impact de la hausse des prix du carburant et démontre notre engagement environnemental.

Depuis le mois d'avril, en République de Guinée nous achetons notre carburant exclusivement auprès de la Société de Financement en franc guinéen, la devise locale, à un prix basé sur le prix moyen fixé par la Société Nationale des Pétroles. Ce prix était de 13 100 francs guinéens (GNF) par litre (équivalent à 2,09 \$) pour le trimestre terminé le 30 juin 2024, comparativement à 12 867 franc guinéen (GNF) par litre (équivalent à 2,04 \$) pour la même période en 2023. Ce changement de fournisseur a été décidé après l'explosion du principal dépôt de carburant en décembre 2023, qui a entraîné des difficultés d'approvisionnement en gasoil avec notre précédent fournisseur, H COPEG, au premier trimestre de 2024.

▫ DEVICES

Nos activités d'exploitation et d'exploration minières sont menées en Afrique : au Mali et en République de Guinée. Par conséquent, une portion des coûts opérationnels et des dépenses d'investissement est libellée en devises étrangères, principalement en euro qui est notre monnaie fonctionnelle pour le Mali. Au 30 juin 2024, le FCFA est à un taux fixe de 655,957 FCFA pour 1 euro. Notre monnaie fonctionnelle en République de Guinée est le GNF et est sujet aux fluctuations du marché.

Durant le trimestre terminé le 30 juin 2024, la moyenne du dollar canadien par rapport à l'euro était légèrement à la hausse de 0,0106 comparativement à la même période en 2023. Puisque la majorité de nos coûts sont libellés en devises étrangères autres que le dollar canadien, les fluctuations des taux de change entre l'euro et le dollar canadien en 2024 par rapport à 2023 ont eu un impact négatif sur notre coût de maintien tout inclus.

Les taux de change entre l'euro (EUR) le dollar canadien (\$) se présentent comme suit :

EUR / \$	2024	2023
30 juin (clôture)	1,4663	1,4417
31 décembre (clôture)	---	1,4618
Premier trimestre (moyenne)	1,4638	1,4513
Deuxième trimestre (moyenne)	1,4731	1,4625

Les taux de change entre le franc guinéen (GNF) le dollar canadien (\$) se présentent comme suit :

GNF / \$	2024	2023
30 juin (clôture)	0,0001589	0,0001540
31 décembre (clôture)	---	0,0001540
Premier trimestre (moyenne)	0,0001570	0,0001570
Deuxième trimestre (moyenne)	0,0001594	0,0001566

2. INFORMATIONS CONSOLIDÉES

	Périodes de trois mois terminées les 30 juin		Périodes de six mois terminées les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
Onces d'or produites	12 764	12 410	25 721	24 145
Onces d'or vendues	12 150	11 069	26 222	23 739
	\$	\$	\$	\$
EXPLOITATION MINIÈRE				
Revenus - ventes d'or	39 317 663	29 149 761	78 500 556	62 329 639
Charges d'exploitation minière	(8 920 604)	(8 306 313)	(18 732 272)	(19 559 341)
Redevances minières	(1 468 812)	(905 232)	(2 930 444)	(1 924 865)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(10 889 027)	(4 800 407)	(21 556 137)	(9 579 439)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION MINIÈRE	18 039 220	15 137 809	35 281 703	31 265 994
AUTRES CHARGES				
Charges administratives	(6 170 222)	(7 725 013)	(11 769 962)	(14 713 703)
Charges d'exploration et d'évaluation	(38 483)	(125 466)	(38 483)	(125 466)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(344 156)	(76 843)	(260 656)	(165 586)
Radiation d'immobilisations corporelles	---	(8 933)	---	(8 933)
Autres produits (charges)	31 691	(88 945)	57 999	(8 299)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	11 518 050	7 112 609	23 270 601	16 244 007
CHARGES FINANCIÈRES				
Charges financières	(616 081)	(794 890)	(1 167 925)	(1 428 029)
Gains (pertes) de change	255 736	262 636	(48 736)	748 153
Variation de la juste valeur des bons de souscription	(6 190 411)	58 013	(5 456 967)	58 013
Frais d'émission des bons de souscription	(4 031 443)	---	(4 031 443)	---
Charge liée à l'extinction du prêt-relais échu	(439 789)	---	(439 789)	---
RÉSULTAT AVANT L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	496 062	6 638 368	12 125 741	15 622 144
Charge d'impôt sur le résultat	(683 804)	(1 649 129)	(44 395 937)	(3 784 002)
RÉSULTAT NET	(187 742)	4 989 239	(32 270 196)	11 838 142
ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES:				
Résultat net	(1 639 353)	4 587 314	(30 774 080)	10 971 168
Résultat de base par action	(0,018)	0,051	(0,336)	0,122
Résultat dilué par action	(0,018)	0,051	(0,336)	0,122
Résultat net ajusté ³	4 735 111	4 275 598	18 239 332	10 173 935
Résultat de base ajusté par action ³	0,051	0,048	0,199	0,113
FLUX DE TRÉSORERIE				
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	12 479 579	11 349 046	33 386 965	24 258 208
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action ³	0,135	0,126	0,365	0,270

³ Mesure financière non conforme aux IFRS, ratio non conforme aux IFRS, ou mesure financière supplémentaire. Veuillez vous reporter à la section intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » du présent rapport de gestion pour une définition de ces mesures et leur rapprochement avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable, selon le cas.

Commentaires relatifs aux périodes de trois mois terminées les 30 juin 2024 et 2023 :

- Les ventes d'or se sont élevées à 39 317 663 \$ pour le deuxième trimestre de 2024, comparativement à 29 149 761 \$ pour la même période en 2023. Cet écart favorable de 10 167 902 \$ est attribuable à une augmentation du prix de vente moyen réalisé par once vendue, passant de 2 633 \$ à 3 236 \$, ainsi qu'à une augmentation de 9,8 % du nombre d'onces vendues (12 150 onces d'or pour le deuxième trimestre de 2024 contre 11 069 onces d'or pour la même période en 2023). L'augmentation des redevances minières au deuxième trimestre de 2024 est proportionnelle à la hausse des revenus issus de la vente d'or, ainsi qu'à une augmentation des redevances gouvernementales au Mali, due au changement du prix de transfert de la vente du doré de Nampala à African Peak Trading House Limited (la "Maison de commerce"). Ce prix de transfert est passé de 80 % du prix de vente de l'or sur le marché à 100 % à compter du 1er janvier 2024.
- Les charges d'exploitation minière ont totalisé 8 920 604 \$ (734 \$ par once d'or vendue) pour le deuxième trimestre de 2024, comparativement à 8 306 313 \$ (750 \$ par once d'or vendue) pour la même période en 2023, soit une hausse de 7,4 %. Cette augmentation s'explique par une hausse des coûts à la fosse, notamment pour l'activité de géologie de production, ainsi que par une augmentation du nombre d'employés à l'usine en raison de l'accroissement des activités au ROM pad. En revanche, les coûts de carburant ont diminué grâce à une meilleure productivité de la centrale électrique par rapport à la même période l'année dernière. Enfin, l'amélioration de la productivité de l'usine a contribué à une réduction du coût par once d'or vendue.
- L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de l'exploitation minière est passé de 4 800 407 \$ pour le deuxième trimestre de 2023 à 10 889 027 \$ pour la même période en 2024. Cette augmentation de 126,8 % s'explique principalement par la révision de la durée de vie estimative de la mine au 31 décembre 2023, désormais prévue jusqu'en juin 2026, ce qui a accéléré le rythme d'amortissement.

Les éléments susmentionnés ont abouti à un résultat d'exploitation minière de 18 039 220 \$ comparativement à 15 137 809 \$ pour le deuxième trimestre terminé le 30 juin 2023.

- Les charges administratives ont atteint 6 170 222 \$ pour le deuxième trimestre de 2024, contre 7 725 013 \$ pour la même période en 2023, soit une baisse de 20,1 %. Cette réduction s'explique par le recentrage des ressources et des efforts du Groupe sur les activités opérationnelles, ainsi que par les mesures prises pour diminuer les coûts administratifs depuis le début de l'année 2024.
- Les charges financières se sont élevées à 616 081 \$ pour le deuxième trimestre de 2024, comparativement à 794 890 \$ pour la même période en 2023, soit une baisse de 22,5 %. Cette diminution s'explique par une réduction des intérêts sur les marges de crédit et les obligations locatives de 209 937 \$, partiellement compensée par une augmentation des intérêts sur le prêt-relais de 105 264 \$. En outre, en plus des charges financières présentées dans le résultat avant impôt, la Société a également capitalisé des charges financières de 565 688 \$ dans le matériel relatif à l'exploitation minière et de 1 144 526 \$ dans les frais d'exploration de sa propriété Kiniéro (comparativement à 279 745 \$ et 819 628 \$ respectivement pour le trimestre terminé le 30 juin 2023).
- Au cours du deuxième trimestre de 2024, la Société a comptabilisé une variation de la juste valeur des bons de souscription de 6 190 411 \$. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de la juste valeur des bons de souscription émis dans le cadre de l'offre publique « Best Efforts » du 27 juin 2024, reflétant l'appréciation du cours de l'action de la Société au 30 juin 2024. Par ailleurs, des frais d'émission de 4 031 443 \$ liés à ces bons de souscription ont également été constatés dans les résultats de la période.
- Le 21 juin 2024, la Société et Taurus ont convenu d'annuler tous les bons de souscription précédemment émis en faveur de Taurus, dont la juste valeur était de 1 691 500 \$, en contrepartie de l'émission de 2 140 000 actions ordinaires ayant une juste valeur de 5 649 000 \$. L'écart de juste valeur a été réparti proportionnellement entre le prêt-relais échoué, avec 439 789 \$ comptabilisés comme charge liée à l'extinction du prêt-relais, ainsi que le nouveau prêt-relais et la facilité de financement de projet, avec respectivement 586 385 \$ et 2 931 926 \$ comptabilisés comme frais de financement différés.

Tous les éléments susmentionnés ont abouti à une perte nette de 187 742 \$, comparativement à un résultat net de 4 989 239 \$ pour la même période en 2023. De même, la perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires s'est établi à 1 639 353 \$, contre un résultat net de 4 587 314 \$ pour la même période en 2023.

Commentaires relatifs aux périodes de six mois terminées les 30 juin 2024 et 2023 :

- Les ventes d'or se sont élevées à 78 500 566 \$ pour le premier semestre de 2024, comparativement à 62 329 639 \$ pour la même période en 2023. Cet écart favorable de 16 170 917 \$ est attribuable à une augmentation du prix de vente moyen réalisé par once vendue, passant de 2 626 \$ à 2 994 \$, ainsi qu'à une augmentation de 10,5 % du nombre d'onces vendues (26 222 onces d'or contre 23 739 pour la même période en 2023). Pour une explication de l'augmentation des redevances minières, veuillez vous référer aux commentaires relatifs aux périodes de trois mois terminées les 30 juin 2024 et 2023 ci-dessus.
- Les charges d'exploitation minière ont totalisé 18 732 272 \$ (714 \$ par once d'or vendue) pour le premier semestre de 2024, comparativement à 19 559 341 \$ (824 \$ par once d'or vendue) pour la même période en 2023, soit une baisse de 4,2 %. Cette baisse de 13,3 % des charges d'exploitation par once vendue est principalement due à l'augmentation de la teneur moyenne du minerai traité (0,83 g/t contre 0,79 g/t). De plus, il y a eu une réduction significative des coûts de carburant, s'élevant à 2 574 257 \$ de moins au cours des six premiers mois de 2024 par rapport à la même période en 2023. Cette réduction est attribuable à la meilleure productivité de la centrale solaire et à la baisse de l'utilisation de carburant à la fosse, en lien avec l'amélioration du ratio de découverte, passé de 2,7 à 1,4 sur la même période.
- L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de l'exploitation minière est passé de 9 579 439 \$ pour le premier semestre de 2023 à 21 556 137 \$ pour la même période en 2024. Cette augmentation de 125 % s'explique principalement par la révision de la durée de vie estimative de la mine au 31 décembre 2023, désormais prévue jusqu'en juin 2026, ce qui a accéléré le rythme d'amortissement.

Les éléments susmentionnés ont abouti à un résultat d'exploitation minière de 35 281 703 \$ comparativement à 31 265 994 \$ pour le premier semestre terminé le 30 juin 2023, soit une augmentation de 12,8%.

- Les charges administratives ont atteint 11 769 962 \$ pour le premier semestre de 2024, contre 14 713 703 \$ pour la même période en 2023, soit une baisse de 20 %. Cette réduction s'explique par le recentrage des ressources et des efforts du Groupe sur les activités opérationnelles, ainsi que par les mesures prises pour diminuer les coûts administratifs.
- Les charges financières se sont élevées à 1 167 925 \$ pour le premier semestre de 2024, comparativement à 1 428 029 \$ pour la même période en 2023, soit une baisse de 18,2 %. Cette diminution s'explique par une réduction des intérêts sur les marges de crédit et les obligations locatives de 843 854 \$, partiellement compensée par une augmentation des intérêts sur le prêt-relais de 255 541 \$. En outre, en plus des charges financières présentées dans le résultat avant impôt, la Société a également capitalisé des charges financières de 1 489 337 \$ dans le matériel relatif à l'exploitation minière et de 1 590 883 \$ dans les frais d'exploration de sa propriété Kiniéro (comparativement à 279 745 \$ et 819 628 \$ respectivement pour le semestre terminé le 30 juin 2023).
- Pour des détails sur la variation de la juste valeur des bons de souscription, les frais d'émission des bons de souscription et la charge liée à l'extinction du prêt-relais échue, veuillez vous référer aux commentaires relatifs aux périodes de trois mois terminées les 30 juin 2024 et 2023 ci-dessus.
- Nous avons constaté une charge d'impôt sur le résultat de 44 395 937 \$, contre 3 784 002 \$ pour la même période en 2023. Une provision pour éventualités fiscales au Mali de 19,3 milliards de FCFA, soit environ 43,0 millions de dollars, a été enregistrée au premier trimestre de 2024.

Tous les éléments susmentionnés ont abouti à une perte nette de 32 270 196 \$, comparativement à un résultat net de 11 838 142 \$ pour la même période en 2023. De même, la perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires s'est établi à 30 774 080 \$, contre un résultat net de 10 971 168 \$ pour la même période en 2023.

2.1. RÉSULTATS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

La Société exerce ses activités d'exploitation et d'exploration minière dans le secteur des métaux précieux. Les secteurs opérationnels présentés rendent compte de la structure de gestion de la Société et de la manière dont le principal décideur opérationnel de la Société évalue la performance commerciale. Pour l'exploitation minière, chaque mine constitue un secteur opérationnel tandis que pour l'exploration minière, chaque zone géographique constitue un secteur opérationnel aux fins de l'information financière. Nos secteurs opérationnels se définissent comme suit:

1. Exploitation minière (or) - Mine de Nampala : Ce secteur regroupe toutes les activités dans la chaîne de valeur de la production d'or de la mine de Nampala, que ce soit sur le lieu de production au Mali, les activités d'affinage en Suisse et les activités administratives, et ce, quel que soit le pays.
2. Exploration et évaluation minière - Biens miniers de la République de Guinée : Ce secteur regroupe toutes les activités pour supporter le développement et l'évaluation des biens miniers de la République de Guinée.
3. Exploration et évaluation minière - Biens miniers du Mali : Ce secteur regroupe toutes les activités pour supporter le développement et l'évaluation des biens miniers du Mali.
4. Gestion corporative : Ce secteur comprend toutes les autres activités non rattachées directement aux trois premiers secteurs.

La Société évalue la performance de ses secteurs opérationnels principalement en fonction du résultat opérationnel, comme le montrent les tableaux qui suivent.

	Période de trois mois terminée le 30 juin 2024				\$
	Exploitation minière (or) - Nampala	Exploration et évaluation minière - Guinée	Exploration et évaluation minière - Mali	Gestion corporative	Total
EXPLOITATION MINIÈRE					
Revenus – ventes d'or	39 317 663	---	---	---	39 317 663
Charges d'exploitation minière	(8 920 604)	---	---	---	(8 920 604)
Redevances minières	(1 468 812)	---	---	---	(1 468 812)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(10 889 027)	---	---	---	(10 889 027)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION MINIÈRE	18 039 220	---	---	---	18 039 220
AUTRES CHARGES					
Charges administratives	(2 971 604)	(841 036)	(40 920)	(2 316 662)	(6 170 222)
Charges d'exploration et d'évaluation	(38 483)	---	---	---	(38 483)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	---	(116 018)	---	(228 138)	(344 156)
Autres produits	30 077	1 614	---	---	31 691
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	15 059 210	(955 440)	(40 920)	(2 544 800)	11 518 050
CHARGES FINANCIÈRES					
Charges financières	(813 904)	(13 780)	(3 880)	215 483	(616 081)
Gains (pertes) de change	(8 652)	(29 961)	(1 184)	295 533	255 736
Variation de la juste valeur des bons de souscription	---	---	---	(6 190 411)	(6 190 411)
Frais d'émission des bons de souscription	---	---	---	(4 031 443)	(4 031 443)
Charge liée à l'extinction du prêt-relais échu	---	---	---	(439 789)	(439 789)
RÉSULTAT AVANT L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	14 236 654	(999 181)	(45 984)	(12 695 427)	496 062
Charge d'impôt sur le résultat	(393 737)	---	---	(290 067)	(683 804)
RÉSULTAT NET	13 842 917	(999 181)	(45 984)	(12 985 494)	(187 742)

Période de trois mois terminée le 30 juin 2023

	Exploitation minière (or) - Nampala	Exploration et évaluation minière - Guinée	Exploration et évaluation minière - Mali	Gestion corporative	\$ Total
EXPLOITATION MINIÈRE					
Revenus – ventes d’or	29 149 761	---	---	---	29 149 761
Charges d’exploitation minière	(8 306 313)	---	---	---	(8 306 313)
Redevances minières	(905 232)	---	---	---	(905 232)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(4 800 407)	---	---	---	(4 800 407)
RÉSULTAT D’EXPLOITATION MINIÈRE	15 137 809	---	---	---	15 137 809
AUTRES CHARGES					
Charges administratives	(3 269 919)	(683 736)	(17 123)	(3 754 235)	(7 725 013)
Charges d’exploration et d’évaluation	(125 466)	---	---	---	(125 466)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	---	(74 902)	---	(1 941)	(76 843)
Radiation d’immobilisations corporelles	(8 933)	---	---	---	(8 933)
Autres produits (charges)	16 014	(104 959)	---	---	(88 945)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	11 749 505	(863 597)	(17 123)	(3 756 176)	7 112 609
CHARGES FINANCIÈRES					
Charges financières	(571 373)	(39 536)	---	(183 981)	(794 890)
Gains (pertes) de change	(7 943)	(266 368)	---	536 947	262 636
Variation de la juste valeur des bons de souscription	---	---	---	58 013	58 013
RÉSULTAT AVANT L’IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	11 170 189	(1 169 501)	(17 123)	(3 345 197)	6 638 368
Charge d’impôt sur le résultat	(1 544 636)	---	---	(104 493)	(1 649 129)
RÉSULTAT NET	9 625 553	(1 169 501)	(17 123)	(3 449 690)	4 989 239

Commentaires relatifs aux périodes de trois mois terminées les 30 juin 2024 et 2023 :

Exploitation minière (or) – Mine de Nampala

Le résultat d'exploitation minière pour le deuxième trimestre de 2024 s'est élevé à 18 039 220 \$, comparativement à 15 137 809 \$ pour la même période en 2023. Cette amélioration a été possible grâce à l'augmentation des revenus de ventes d'or, malgré une hausse de 126,8 % de la charge d'amortissement due à la réduction de la durée de vie de la mine.

Ces éléments ont également conduit à un résultat opérationnel de 15 059 210 \$ pour le deuxième trimestre de 2024, contre 11 749 505 \$ pour la même période en 2023, en grande partie grâce à l'augmentation des revenus de ventes d'or, ainsi qu'à une diminution des charges administratives de 9,1 %.

Exploration et évaluation minière - Biens miniers de la République de Guinée

La perte opérationnelle s'est élevée à 955 440 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2024, par rapport à une perte de 863 597 \$ pour la même période en 2023. Cette perte plus importante intègre une augmentation des charges administratives, qui sont passées de 683 736 \$ à 841 036 \$ au deuxième trimestre de 2024, en raison de la solidification de la structure administrative en Guinée pour mieux soutenir les opérations et les exigences du Groupe.

Gestion corporative

La perte opérationnelle s'élève à 2 544 800 \$ pour le deuxième trimestre de 2024, comparativement à une perte de 3 756 176 \$ pour la même période en 2023. Cette diminution découle principalement d'une réduction des activités de gouvernance corporative au profit d'activités opérationnelles.

	Période de six mois terminée le 30 juin 2024				\$
	Exploitation minière (or) - Nampala	Exploration et évaluation minière - Guinée	Exploration et évaluation minière - Mali	Gestion corporative	Total
EXPLOITATION MINIÈRE					
Revenus – ventes d’or	78 500 556	---	---	---	78 500 556
Charges d’exploitation minière	(18 732 272)	---	---	---	(18 732 272)
Redevances minières	(2 930 444)	---	---	---	(2 930 444)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(21 556 137)	---	---	---	(21 556 137)
RÉSULTAT D’EXPLOITATION MINIÈRE	35 281 703	---	---	---	35 281 703
AUTRES CHARGES					
Charges administratives	(5 721 848)	(1 267 784)	(3 482)	(4 776 848)	(11 769 962)
Charges d’exploration et d’évaluation	(38 483)	---	---	---	(38 483)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	---	(241 375)	---	(19 281)	(260 656)
Autres produits	56 385	1 614	---	---	57 999
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	29 577 757	(1 507 545)	(3 482)	(4 796 129)	23 270 601
CHARGES FINANCIÈRES					
Charges financières	(813 904)	(13 720)	(3 880)	(336 421)	(1 167 925)
Gains (pertes) de change	(112 646)	716 705	(2 417)	(650 378)	(48 736)
Variation de la juste valeur des bons de souscription	---	---	---	(5 456 967)	(5 456 967)
Frais d’émission des bons de souscription	---	---	---	(4 031 443)	(4 031 443)
Charge liée à l’extinction du prêt-relais échu	---	---	---	(439 789)	(439 789)
RÉSULTAT AVANT L’IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	28 651 207	(804 560)	(9 779)	(15 711 127)	12 125 741
Charge d’impôt sur le résultat	(43 853 487)	---	---	(542 450)	(44 395 937)
RÉSULTAT NET	(15 202 280)	(804 560)	(9 779)	(16 253 577)	(32 270 196)

Période de six mois terminée le 30 juin 2023

	Exploitation minière (or) - Nampala	Exploration et évaluation minière - Guinée	Exploration et évaluation minière - Mali	Gestion corporative	\$ Total
EXPLOITATION MINIÈRE					
Revenus – ventes d’or	62 329 639	---	---	---	62 329 639
Charges d’exploitation minière	(19 559 341)	---	---	---	(19 559 341)
Redevances minières	(1 924 865)	---	---	---	(1 924 865)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(9 579 439)	---	---	---	(9 579 439)
RÉSULTAT D’EXPLOITATION MINIÈRE	31 265 994	---	---	---	31 265 994
AUTRES CHARGES					
Charges administratives	(6 660 438)	(1 867 966)	(24 329)	(6 160 970)	(14 713 703)
Charges d’exploration et d’évaluation	(125 466)	---	---	---	(125 466)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	---	(137 867)	---	(27 719)	(165 586)
Radiation d’immobilisations corporelles	(8 933)	---	---	---	(8 933)
Autres produits (charges)	37 928	(46 227)	---	---	(8 299)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	24 509 085	(2 052 060)	(24 329)	(6 188 689)	16 244 007
CHARGES FINANCIÈRES					
Charges financières	(1 176 500)	(44 620)	(1 718)	(205 191)	(1 428 029)
Gains (pertes) de change	184 979	(99 202)	---	662 376	748 153
Variation de la juste valeur des bons de souscription	---	---	---	58 013	58 013
RÉSULTAT AVANT L’IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	23 517 564	(2 195 882)	(26 047)	(5 673 491)	15 622 144
Charge d’impôt sur le résultat	(3 586 581)	---	---	(197 421)	(3 784 002)
RÉSULTAT NET	19 930 983	(2 195 882)	(26 047)	(5 870 912)	11 838 142

Commentaires relatifs aux périodes de six mois terminées les 30 juin 2024 et 2023 :

Exploitation minière (or) – Mine de Nampala

Le résultat d'exploitation minière pour le premier semestre de 2024 s'est élevé à 35 281 703 \$, comparativement à 31 265 994 \$ pour la même période en 2023. Malgré une augmentation de 125 % de la charge d'amortissement due à la réduction de la durée de vie de la mine, cette amélioration a été possible grâce à une augmentation des revenus de ventes d'or de 16 170 917 \$ et à une diminution des charges d'exploitation minière de 827 070 \$.

Ces éléments ont également contribué à un résultat opérationnel supérieur de 5 068 673 \$, atteignant 29 577 757 \$ au premier semestre de 2024, contre 24 509 085 \$ pour la même période en 2023. Cette amélioration est due à la diminution des frais administratifs de 938 590 \$, en plus du résultat d'exploitation minière plus favorable de 4 015 710 \$.

Exploration et évaluation minière - Biens miniers de la République de Guinée

La perte opérationnelle pour le premier semestre de 2024 s'est établie à 1 507 545 \$, comparativement à une perte de 2 052 060 \$ pour la même période en 2023. Cette amélioration s'explique par la réduction des activités en République de Guinée, qui ont été maintenues au minimum en attendant du financement supplémentaire pour le projet Kiniéro au cours des premiers mois de l'année 2024.

Gestion corporative

La perte opérationnelle s'élève à 4 796 129 \$ pour le premier semestre de 2024, comparativement à une perte de 6 188 689 \$ pour la même période en 2023. Cette diminution découle principalement d'une réduction des activités de gouvernance corporative au profit d'activités opérationnelles.

2.2. DONNÉES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Le tableau suivant résume la situation de l'actif consolidé total de la Société :

	Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023	Variations
	\$	\$	\$
ACTIF			
ACTIF COURANT			
Trésorerie	113 791 863	12 221 978	101 569 885
Stocks	18 570 430	15 620 800	2 949 630
Débiteurs	12 835 546	6 733 583	6 101 963
Charges payées d'avance	1 021 722	465 795	555 927
Dépôts versés	1 335 316	1 345 035	(9 719)
Frais de financement différés	5 522 460	2 580 751	2 941 709
	153 077 337	38 967 942	114 109 395
ACTIF NON COURANT			
TVA à recevoir	3 908 961	2 985 818	923 143
Dépôts versés sur immobilisations corporelles	21 680 844	19 674 805	2 006 039
Biens miniers	114 827 437	105 388 261	9 439 176
Immobilisations corporelles	95 495 733	98 617 093	(3 121 360)
Immobilisations incorporelles	543 215	539 568	3 647
Actifs d'impôt différé	820 987	818 480	2 507
ACTIF CONSOLIDÉ TOTAL	390 354 514	266 991 967	123 362 547

Au 30 juin 2024, notre actif consolidé total s'établissait à 390 354 514 \$ comparativement à 266 991 967 \$ au 31 décembre 2023. Pour une répartition de l'actif total de la Société par secteur opérationnel, veuillez vous reporter à la note *Information sectorielle* des états financiers.

Cette augmentation de 123 362 547 \$ s'explique principalement par :

- **Augmentation significative de la trésorerie** : La trésorerie a augmenté de 101 569 885 \$, résultant de l'encaissement du produit brut de 126 499 890 \$ provenant de l'augmentation de capital réalisée par la Société le 27 juin dernier (l'« Offre »), moins les frais de financement de 6 704 466 \$ versés à SCP Resource Finance LP, en tant que souscripteur et agent principal de l'Offre.
- **Augmentation des stocks** : Les stocks sont passés de 15 620 800 \$ au 31 décembre 2023 à 18 570 430 \$ au 30 juin 2024, soit une augmentation de 2 949 630 \$. Cette hausse est principalement due à l'anticipation de la saison des pluies, habituellement de juillet à septembre au Mali. En prévision de cette période, la Société a augmenté ses inventaires de fournitures et de pièces de rechange, ainsi que la quantité de minerai empilé sur le ROM pad, afin de garantir la continuité des opérations malgré les conditions climatiques susceptibles de perturber l'approvisionnement.
- **Augmentation des débiteurs** : Les débiteurs ont augmenté de 6 101 963 \$, en raison des ventes d'or de 2 496 968 \$ à recevoir et de l'augmentation de la TVA à recevoir, passée de 6 526 600 \$ au 31 décembre 2023 à 9 981 609 \$ au 30 juin 2024. En effet, la Société n'a obtenu aucun nouveau mandat de compensation de TVA de l'État malien depuis le 9 janvier 2024, ce qui est attendu compte tenu du long processus administratif.
- **Augmentation des dépôts versés sur immobilisations corporelles** : Ces dépôts ont augmenté de 2 006 039 \$, principalement en raison des paiements effectués pour sécuriser les équipements critiques de la future usine de la République de Guinée, anticipant la décision de construction prévue en octobre 2024.

- **Augmentation des biens miniers** : Les biens miniers ont augmenté de 9 439 176 \$, comprenant des frais engagés de 9 420 266 \$ pour la propriété Kiniéro en République de Guinée et 423 980 \$ pour les propriétés au Mali, l'écart étant expliqué par la variation du taux de change.
- **Diminution des immobilisations corporelles** : Les immobilisations corporelles ont diminué de 3 121 360 \$. Cette diminution se décompose comme suit :
 - Capitalisation totale de 8 518 073 \$ pour la mine de Nampala au premier semestre de 2024, incluant 6 820 493 \$ en frais de découverte, 754 229 \$ en frais d'exploration pour le développement du permis d'exploitation de Nampala, et 943 351 \$ pour l'acquisition d'équipements et de matériels, incluant l'achat d'un groupe électrogène.
 - Capitalisation totale de 7 647 559 \$ en préparation de la construction du projet minier en République de Guinée, incluant 1 615 539 \$ pour l'amélioration des chemins en dehors du site minier, ainsi que des frais généraux liés à la préparation de la construction du site minier, y compris 1 489 337 \$ de charges financières capitalisées.
 - Amortissement de 21 619 928 \$ pour la période, contribuant à la réduction des immobilisations.

Le tableau suivant résume la situation du passif et des capitaux propres consolidés total de la Société :

	Au 30 juin 2024 \$	Au 31 décembre 2023 \$	Variations \$
PASSIF			
PASSIF COURANT			
Marges de crédit	4 139 493	4 953 133	(813 640)
Créditeurs	64 174 705	19 664 396	44 510 309
Dividendes à payer	1 609 512	---	1 609 512
Prêt-relais	26 397 060	45 530 538	(19 133 478)
Partie courante de la dette à long terme	27 895	159 936	(132 041)
Partie courante des obligations locatives	1 984 490	1 887 524	96 966
Bons de souscription	67 822 916	1 340 850	66 482 066
	166 156 071	73 536 377	92 619 694
PASSIF NON COURANT			
Passif environnemental	1 322 493	1 168 859	153 634
Obligations locatives	5 750 108	6 319 392	(569 284)
Autres passifs à long terme	1 889 864	1 893 404	(3 540)
	175 118 536	82 918 032	92 200 504
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions émis	200 454 376	122 617 189	77 837 187
Capital-actions à émettre	---	12 575 588	(12 575 588)
Réserve d'options d'achat d'actions	4 173 003	4 173 003	---
Bénéfices non répartis	17 471 104	48 245 184	(30 774 080)
Cumul des autres éléments du résultat global	(4 156 900)	(3 924 017)	(232 883)
	217 941 583	183 686 947	34 254 636
Participation ne donnant pas le contrôle	(2 705 605)	386 988	(3 092 593)
	215 235 978	184 073 935	31 162 043
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS TOTAL	390 354 514	266 991 967	123 362 547

Au 30 juin 2024, notre passif consolidé total s'établissait à 175 118 536 \$ comparativement à 82 918 032 \$ au 31 décembre 2023. Pour une répartition du passif total de la Société par secteur opérationnel, veuillez vous reporter à la note *Information sectorielle* des états financiers.

Cette augmentation de 93 200 504 \$ résulte principalement de la hausse des crédateurs, qui ont augmenté de 44 510 309 \$, incluant une provision pour éventualités fiscales au Mali de 43 141 693 \$ liée à des ajustements fiscaux pour des années antérieures, ainsi que de l'augmentation de la juste valeur des bons de souscription de 66 482 066 \$. Cette augmentation comprend également un dividende à payer à l'État malien de 1 609 512 \$, correspondant à 10 % du résultat net de Nampala pour l'exercice 2023, déclaré lors de l'assemblée générale ordinaire de Nampala tenue le 20 juin dernier. Cette augmentation du passif total a été partiellement compensée par la diminution du montant du prêt-relais de 19 133 478 \$.

Au 31 décembre 2023, 2 250 000 bons de souscription d'actions ordinaires non transférables à Taurus étaient en circulation. À l'échéance du prêt-relais de 35 M\$ US le 21 juin dernier, la Société et Taurus ont notamment convenu d'un nouveau prêt-relais de 20 M\$ US et de l'annulation de tous les bons de souscription précédemment émis en faveur de Taurus, en contrepartie de l'émission de 2 140 000 actions ordinaires. Par la suite, lors de la clôture de l'Offre le 27 juin dernier, la Société a émis 58 294 880 unités, chacune comprenant une action et un bon de souscription d'actions ordinaires, à un prix de 2,17 \$ l'unité pour un produit brut de 126 499 890 \$. Ce montant a été réparti comme suit : 63 783 290 \$ pour les actions ordinaires et 62 716 600 \$ pour les bons de souscription. La valeur des bons de souscription a été établie en premier selon le modèle d'évaluation de Black et Scholes, et le résiduel a été attribué aux actions ordinaires. Au 30 juin 2024, la juste valeur de ces bons de souscription était de 67 822 916 \$, entraînant la comptabilisation d'une variation de la juste valeur de 4 133 000 \$ dans les résultats. Des frais d'émission de 8 202 734 \$ sont associés à l'émission de ces unités et ont été alloués au prorata de la valeur comptabilisée entre les bons de souscription et les actions ordinaires. Ainsi, 4 031 443 \$ attribués aux bons de souscription ont été constatés dans les résultats de la période.

Au 30 juin 2024, la Société présentait un fonds de roulement déficitaire de 13 078 734 \$, incluant la juste valeur des bons de souscription d'actions ordinaires en circulation, classée dans le passif courant. Il est important de noter que ces bons de souscription n'ont pas d'impact sur la liquidité, car ils ne généreront aucune sortie de fonds lors de l'extinction de ce passif.

À la date du présent rapport, la durée de vie estimative de la mine de Nampala, principal générateur de trésorerie de la Société, est de moins de 24 mois, soit jusqu'en juin 2026. La Société collabore actuellement avec Taurus pour négocier les modalités de la deuxième partie du montage financier, soit la facilité de financement de projet. Malgré le fait que la Direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé et à refinancer le prêt-relais échu, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir, et rien ne garantit que ces sources de financement ou ces initiatives, telles que repousser l'échéance du prêt-relais, à finaliser le montage financier ou à trouver des sources de financements alternatives, seront accessibles à la Société ni qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société. La capacité de la Société à poursuivre son exploitation future et à financer ses activités prévues, y compris l'avancement du projet Kiniéro, dépend de la capacité de la direction à obtenir du financement supplémentaire. Si la direction est incapable d'obtenir un nouveau financement, la Société pourrait être incapable de poursuivre ses activités, incluant l'avancement continu du projet Kiniéro tel qu'il est envisagé au cours de 12 prochains mois, et les montants réalisés pour les actifs pourraient être moins élevés que ceux qui sont présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Prêt-relais

Le 30 janvier 2023, la Société a signé une lettre mandat désignant Taurus comme arrangeur exclusif d'un programme de financement totalisant 115 M\$ US en vue de la mise en valeur du projet aurifère de Kiniéro en Guinée, qui n'est pas encore finalisé à la date du présent rapport.

Le 20 avril 2023, la Société a clôturé la première partie de ce programme de financement, qui consistait en une facilité de prêt-relais pour un montant maximal de 35 M\$ US (le « prêt-relais échu »).

Le 21 décembre 2023, la Société et Taurus ont convenu de nouvelles modalités du prêt-relais échu, qui a été remboursé le 21 juin 2024.

Le 21 juin 2024, la Société et Taurus ont convenu d'un nouveau prêt-relais, d'un montant de 20 M\$ US (le « prêt-relais ») portant intérêt au taux annuel de 10 %, garanti sur les actions détenues par la Société dans le Groupe Sycamore, avec une échéance fixée au 22 juin 2025.

En vertu du prêt-relais, la Société s'est engagée à respecter certaines conditions ainsi que des ratios financiers, lesquels étaient respectés au 30 juin 2024.

Marges de crédit

Au 30 juin 2024, la filiale Nampala disposait d'une marge de crédit autorisée auprès d'une banque malienne, d'un montant maximal de 11 176 604 \$ (5 000 000 000 francs CFA), avec une échéance fixée au 31 janvier 2025. Cette marge est assortie d'un taux d'intérêt annuel de 7,75 %. Une deuxième marge de crédit, accordée par une autre banque malienne est arrivée à échéance le 15 juillet 2024, est en cours de renouvellement pour un montant maximal de 4 470 642 \$ (2 000 000 000 francs CFA).

Dettes à long terme

Au 31 décembre 2023, la dette à long terme de la Société était composée de deux emprunts bancaires auprès de banques maliennes, portant intérêt au taux annuel de 7,5 % et garantis par un nantissement sur le matériel roulant financé. Le premier emprunt a pris fin en juillet 2024, et le deuxième arrivera à échéance à la fin du mois d'août 2024. Au 30 juin 2024, les paiements en capital requis s'élevaient à 27 895 \$.

2.3. FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Le tableau suivant résume les mouvements des flux de trésorerie consolidés :

	Périodes de six mois terminées les 30 juin	
	2024	2023
	\$	\$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
Exploitation	33 386 965	24 258 208
Investissement	(30 129 994)	(36 942 084)
Financement	100 056 081	16 832 947
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie	(1 743 167)	(2 485 325)
Augmentation de la trésorerie	101 569 885	1 663 746
Trésorerie au début	12 221 978	3 611 406
Trésorerie à la fin	113 791 863	5 275 152

La trésorerie du Groupe est passée de 12 221 978 \$ au 31 décembre 2023 à 113 791 863 \$ au 30 juin 2024. Une analyse des flux de trésorerie pour les activités d'exploitation, d'investissement et de financement est présentée ci-dessous.

Activité d'exploitation

Pour les six premiers mois de 2024, les activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie positifs de 33 386 965 \$, marquant une nette progression de 9 128 757 \$ par rapport à la même période en 2023. Cette amélioration est principalement due à une variation nette positive des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, qui s'est élevée à 37 527 933 \$ contre 4 876 521 \$ pour la même période en 2023. Les principales raisons de cette variation nette positive des éléments hors trésorerie du fonds de roulement entre les deux périodes sont les suivantes :

- La variation des débiteurs a augmenté de 6 587 166 \$. Cette hausse est en partie due à un ralentissement administratif dans l'attribution des mandats de compensation de la TVA. La Société n'a obtenu aucun mandat de compensation de

TVA de l'État malien depuis le 9 janvier dernier. De plus, au 30 juin 2024, la Société a constaté un compte à recevoir de 2 496 968 \$ lié à une vente d'or réalisée le 28 juin 2024 et non encaissée au 30 juin 2024, alors qu'aucune vente n'était à recevoir au 30 juin 2023.

- La variation des stocks a augmenté de 1 630 042 \$, en raison de la constitution d'inventaires de fournitures et pièces de rechange dans un entrepôt en Guinée depuis le troisième trimestre de 2023.
- La variation des créditeurs a augmenté de 39 121 685 \$, principalement en raison de la provision pour éventualités fiscales comptabilisée, comme expliqué précédemment dans le présent rapport. De plus, les créditeurs envers l'État malien ont augmenté en raison de la décision de la Société de suspendre certains paiements dus à l'État en attendant d'obtenir de nouveaux mandats de compensation de TVA.
- La variation des dividendes à payer est fonction du résultat net de Nampala pour l'exercice précédent.

Le tableau suivant résume la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de la Société :

	Périodes de six mois terminées les 30 juin	
	2024	2023
	\$	\$
Diminution (augmentation) de l'actif courant		
Débiteurs	(5 842 438)	744 728
Stocks	(2 903 086)	(1 273 044)
Charges payées d'avance	(551 192)	(295 662)
Dépôts versés	10 000	(382 953)
	(9 286 716)	(1 206 931)
Augmentation du passif courant		
Créditeurs	45 205 137	6 083 452
Dividende à payer	1 609 512	---
	46 814 649	6 083 452
	37 527 933	4 876 521

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement se sont élevés à 30 129 994 \$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2024, contre 36 942 084 \$ pour la même période en 2023. Cette baisse de 6 812 090 \$ s'explique principalement par une réduction des dépôts versés sur les immobilisations corporelles, qui se sont élevés à 1 369 625 \$ pour le premier semestre de 2024 contre 14 945 704 \$ pour la même période en 2023. Cette diminution a été partiellement compensée par une hausse des investissements dans les biens miniers de 5 084 101 \$, principalement effectués sur la propriété Kiniéro.

De plus, pour les six premiers mois de 2024, la Société a décaissé 16 384 357 \$ pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, incluant des coûts de production capitalisés à titre de frais de découverte de 6 836 510 \$. Pour la même période en 2023, la Société avait dépensé 14 903 939 \$ pour l'achat d'immobilisations corporelles, incluant des coûts de production capitalisés à titre de frais de découverte de 9 314 367 \$.

Activités de financement

Au cours du premier semestre de 2024, les flux de trésorerie générés dans le cadre des activités de financement se sont élevés à 100 056 081 \$, comparativement à 16 832 947 \$ pour le même trimestre en 2023. Cette différence s'explique principalement par l'encaissement du produit brut de 126 499 890 \$ à la suite de la clôture de l'Offre le 27 juin dernier. En contrepartie, des frais d'émission de 4 171 291 \$ pour les actions ordinaires ont été payés, et la Société a remboursé 20 559 500 \$ (15 M\$ US) à Taurus pour régler la différence entre le prêt-relais échu de 35 M\$ US et le nouveau prêt-relais de 20 M\$ US obtenu le 21 juin dernier.

Au cours du premier semestre de 2023, la Société avait encaissé une partie du prêt-relais échu pour un montant de 25 986 299 \$ et payé des frais de financement de 1 697 132 \$ dans le cadre de ce financement. Nous avons également réduit l'utilisation de nos marges de crédit de 6 545 133 \$ pour respecter la limite d'utilisation imposée par Taurus, et remboursé 959 926 \$ sur la dette à long terme.

3. AUTRES ÉLÉMENTS

3.1. ARRANGEMENTS HORS BILAN

En date du présent rapport de gestion, la Société n'a conclu aucun arrangement hors bilan.

3.2. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

Obligations d'achats

Au 30 juin 2024, la Société s'est engagée, auprès de différents fournisseurs non liés, pour des prestations de services, des achats d'immobilisations corporelles ainsi que des achats de stocks de fournitures et pièces de rechange.

L'échéance de certains paiements en capital est estimée en fonction du calendrier de réalisation des projets. La majorité des engagements peuvent être annulés à la discrétion de la Société sans impact financier substantiel.

	Au 30 juin 2024 \$	Au 31 décembre 2023 \$
Prestations de services	2 793 656	432 716
Achat de stocks de fournitures et de pièces de rechange	3 066 590	3 408 343
Achat d'immobilisations corporelles	2 704	564 806
	5 862 950	4 405 865

Projet Kiniéro

	Au 30 juin 2024 \$	Au 31 décembre 2023 \$
Prestations de services	3 463 106	4 338 618
Achat d'immobilisations corporelles	27 047 292	25 873 963
	30 510 398	30 212 581

Redevances gouvernementales

Au Mali et en République de Guinée, le taux de redevances sur les volumes expédiés est de 3 % et 5% respectivement.

Pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2024, des redevances gouvernementales pour le Mali d'un montant de 1 181 001 \$ ont été inscrites à titre de charges (contre 692 554 \$ pour la même période en 2023). Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2024, les redevances gouvernementales ont été de 2 356 488 \$ (contre 1 481 705 \$ pour la même période en 2023). L'augmentation des redevances gouvernementales pour ces deux périodes est proportionnelle à la hausse des revenus tirés des ventes d'or, ainsi qu'au changement du prix de transfert de l'or à compter du 1^{er} janvier 2024.

Redevances sur les revenus nets de raffinage (« Net Smelter Royalties (NSR) »)

Au Mali et en République de Guinée, le taux de redevances NSR est de 1 % à 2 % et de 0,5 % à 1 % respectivement, sur nos différentes propriétés d'exploration. Les NSR n'entreront en vigueur que lorsque nous obtiendrons un permis d'exploitation sur ces propriétés.

Pour le permis d'exploitation d'or et de substances minérales de Nampala, relatif à une portion de la propriété de Mininko, un NSR de 287 811 \$ a été inscrit à titre de charge pour le trimestre terminé le 30 juin 2024, contre 212 678 \$ pour la même période en 2023. Pour le premier semestre de 2024, les NSR se sont élevés à 575 956 \$, contre 443 160 \$ pour la même période en 2023. L'augmentation des redevances NSR au cours des six premiers mois de 2024 est proportionnelle à la hausse des revenus tirés des ventes d'or.

Redevances sur le projet Kiniéro

En vertu de l'entente de prêt-relais conclue avec Taurus le 21 juin dernier, une redevance brute sur les métaux de 0,25 % est appliquée au projet Kiniéro. Initialement plafonnée à 1 500 000 onces d'or, cette redevance est désormais non plafonnée et comprend un mécanisme de rachat soumis à des conditions spécifiques.

Ajustement fiscal des années antérieures

Le 10 mai 2024, la Société a reçu des autorités fiscales maliennes une notification définitive de redressements pour les années 2019 à 2021 avec une exposition maximale de 39,7 milliards de FCFA (incluant intérêts et pénalités), soit approximativement 88,8 millions de dollars. L'évaluation couvre principalement l'impôt sur les sociétés.

En date du présent rapport, la Société défend vigoureusement ses positions et négocie actuellement un nouveau cadre fiscal avec les autorités maliennes. Au 30 juin 2024, une provision de 19,3 milliards de FCFA, soit approximativement 43,1 millions de dollars a été enregistrée, ce qui représentait la sortie de fonds la plus probable.

Obligations liées à la restauration environnementale

Les activités de la Société sont assujetties à diverses lois et réglementations concernant les provisions pour restauration de l'environnement et fermeture pour lesquelles la Société estime les coûts futurs. La Société constitue une provision selon la meilleure estimation des coûts futurs de remise en état des sites miniers et des installations de production connexes sur une base actualisée.

Au 30 juin 2024, le passif environnemental à 1 322 493 \$ (contre 1 168 859 \$ au 31 décembre 2023), tandis que la valeur estimative non actualisée de ce passif se chiffrait à 1 533 703 \$ (1 478 844 \$ au 31 décembre 2023).

3.3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et les passifs financiers ont été classés dans des catégories qui définissent leur base d'évaluation et, dans le cas des éléments évalués à la juste valeur, qui déterminent si les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat ou dans l'état consolidé du résultat global. Ces catégories sont les suivantes : actifs et passifs financiers à la JVRN et actifs et passifs financiers évalués au coût amorti.

Le seul instrument financier de la Société évalué à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) est le passif dérivé lié aux bons de souscription totalisant 67 822 916 \$ qui est classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. La juste valeur du passif lié aux bons de souscription a été établie selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. La principale donnée non observable utilisée dans le modèle est la volatilité prévue. Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs et des passifs classés dans chacune de ces catégories :

	Au 30 juin 2024 \$	Au 31 décembre 2023 \$
Actifs financiers au coût amorti		
Trésorerie	113 791 863	12 221 978
Débiteurs	2 687 016	93 084
Dépôts versés	1 335 316	1 345 035
Dépôts versés sur immobilisations corporelles	21 680 844	19 674 805
	139 495 039	33 334 902
Passifs financiers au coût amorti		
Marges de crédit	4 139 493	4 953 133
Créditeurs	56 642 727	15 047 325
Dividende à payer	1 609 512	---
Prêt-relais	26 397 060	45 530 538
Dette à long terme	27 895	159 936
Autres passifs à long terme	1 889 864	1 893 404
	90 706 552	67 584 336
Passifs financiers à la JVRN		
Bons de souscription	67 822 916	1 340 850
	67 822 916	1 340 850

La valeur comptable des actifs financiers au coût amorti avoisine la juste valeur en raison de leur échéance rapprochée ainsi que des taux d'intérêt de ces instruments qui avoisinent ceux du marché.

La Société estime que la valeur comptable de tous ses passifs financiers comptabilisés au coût amorti dans ses états financiers consolidés avoisine leur juste valeur. Les actifs et les passifs financiers courants sont évalués à la valeur comptable, qui est considérée comme une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée, à l'exception des autres passifs à long terme, dont la juste valeur est estimée à 1 243 000 \$.

3.4. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Pour les six premiers mois de 2024, les parties liées de la Société incluent Fairchild Participation S.A. (« Fairchild »), les membres clés du personnel de direction (et/ou la société dans laquelle ils sont actionnaires), les administrateurs indépendants ainsi que les actionnaires importants.

En juin dernier, la Société a apporté les changements suivants à sa gouvernance corporative, modifiant ainsi les parties liées qui avaient été présentées dans le rapport de gestion annuelle de la Société :

Nomination de Matthew Wilcox en qualité de directeur général et chef de la direction :

- Nomination de Matthew Wilcox en qualité de directeur général, chef de la direction et administrateur.
- Aurélien Bonneviot a quitté ses fonctions de chef de la direction et d'administrateur, mais continue à travailler chez Robex en qualité de directeur général de la stratégie et du développement des affaires.

Nouveau conseil d'administration dirigé par James Askew (président) :

- Le conseil d'administration a été réduit à six membres et est désormais composé de James Askew (président du conseil d'administration), John Dorward, Howard Golden, Thomas Lagrée et Gérard de Hert (tous administrateurs non exécutifs), et Matthew Wilcox, directeur général.
- Les administrateurs suivants ont démissionné du conseil d'administration : Richard R. Faucher, Claude Goulet, Aurélien Bonneviot, Matthew Sharples, Georges Cohen, Benjamin Cohen et Julien Cohen.

Les transactions entre parties liées incluent la rémunération ainsi que des frais de déplacement engagés dans le cours normal des affaires pour les membres clés du personnel de direction et les administrateurs indépendants.

Georges Cohen, ancien administrateur de la Société, a acheté 3 179 724 unités dans le cadre de l'Offre pour un prix de souscription total de 6 900 001 \$. La participation de cet ancien administrateur constitue une « opération entre parties liées ».

4. RÉSULTATS TRIMESTRIELS

	2024			2023			2022	
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3
(en milliers de dollars canadiens)								
Résultats								
Revenus – ventes d’or	39 318	39 183	36 150	36 189	29 150	33 180	22 795	30 750
Résultat net	(188)	(32 082)	(28 018)	6 833	4 989	6 849	4 144	6 989
Résultat net attribuable:								
- Actionnaires ordinaires	(1 639)	(29 134)	(23 852)	6 244	4 587	6 384	4 007	6 448
- Participation ne donnant pas le contrôle	1 451	(2 948)	(4 166)	589	402	465	137	541
Résultat de base par action	(0,018)	(0,322)	(0,264)	0,069	0,051	0,071	0,054	0,107
Résultat dilué par action	(0,018)	(0,322)	(0,264)	0,069	0,051	0,071	0,054	0,107
Flux de trésorerie liés aux activités d’exploitation	12 480	20 907	18 839	10 169	11 349	12 909	13 731	5 211
Mine de Nampala								
Données d’exploitation								
Minerai traité ('000 tonnes)	546	551	543	606	551	525	517	483
Teneur traitée (g/t)	0,83	0,82	0,94	0,75	0,79	0,77	0,76	0,82
Récupération (%)	87,9	89,5	87,5	92,0	88,5	90,1	89,2	87,2
Onces d’or produites	12 764	12 957	14 307	13 375	12 410	11 735	11 253	11 124
Onces d’or vendues	12 150	14 071	13 376	14 090	11 069	12 670	9 733	13 644
Statistiques (en dollars canadiens)								
Prix de vente moyen réalisé (par once d’or) ⁴	3 236	2 785	2 703	2 568	2 633	2 619	2 342	2 254
Coût comptant d’exploitation (par tonne traitée) ⁴	20	17	19	16	18	20	18	19
Coût comptant total (par once d’or vendue) ⁴	855	801	830	838	832	969	977	775
Coût de maintien tout inclus (par once d’or vendue) ⁴	1 171	1 134	1 318	1 083	1 287	1 472	2 004	1 291

⁴ Mesure financière non conforme aux IFRS, ratio non conforme aux IFRS, ou mesure financière supplémentaire. Veuillez vous reporter à la section intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » du présent rapport de gestion pour une définition de ces mesures et leur rapprochement avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable, selon le cas.

Commentaires relatifs aux informations sur les trimestres terminés les 30 juin 2024 et 2023 :

Tableau comparatif des données d'exploitation de la mine de Nampala :

	Trimestres terminés les		Variations
	30 juin 2024	30 juin 2023	
Minerai traité ('000 tonnes)	546	551	-5
Teneur traitée (g/t)	0,83	0,79	0,04
Récupération (%)	87,9	88,5	-0,6
Onces d'or produites	12 764	12 410	354

- **Minerai traité** : La quantité de minerai traité s'élève à 545 600 tonnes au second trimestre de 2024, comparativement à 551 314 tonnes pour la même période en 2023. Cette diminution s'explique en partie par l'arrêt du concasseur à cône pour la maintenance biannuelle, ainsi que par l'isolement d'un réservoir CIL pour la maintenance annuelle de l'agitateur, ce qui a limité le tonnage journalier.
- **Teneur traitée** : La teneur d'alimentation de l'usine a augmenté de 0,04 g/t au second trimestre 2024, passant de 0,79 g/t à 0,83 g/t.
- **Récupération** : Le taux de récupération du minerai a diminué de 0,6 % au second trimestre 2024, atteignant 87,9 % comparativement à 88,5 % pour la même période en 2023. Cette baisse est attribuable à une augmentation des niveaux de rejets solides en avril et mai, supérieurs à l'objectif cible de 0,10 g/t, en raison de minerai plus réfractaire.
- **Production d'or** : La production d'onces d'or a augmenté de 354 onces au second trimestre de 2024 par rapport à la même période en 2023, en raison d'une teneur d'alimentation plus élevée.
- **Taux de disponibilité** : Le taux de disponibilité a été de 92,2 % pour le second trimestre de 2024, contre 88,1 % au second trimestre de 2023.
- **Arrêts non planifiés** : Les arrêts non planifiés du deuxième trimestre 2024 ont totalisé 58 heures. Ces arrêts ont été causés par des travaux sur le tamis double plateaux, les chutes mobiles et le débourbeur, ainsi que par la réparation d'une fuite d'huile du moteur du broyeur et des convoyeurs. En comparaison, la disponibilité de l'usine au deuxième trimestre de 2023 a été affectée par des arrêts non planifiés totalisant 225 heures, dont 88 heures dues à la défectuosité d'une pièce électronique du broyeur.

Commentaires relatifs aux informations sur les trimestres terminés les 30 juin 2024 et 31 mars 2024 :

Tableau comparatif des données d'exploitation de la mine de Nampala :

	Trimestres terminés les		Variation
	30 juin 2024	31 mars 2024	
Minerai traité ('000 tonnes)	546	551	-5
Teneur traitée (g/t)	0,83	0,82	0,01
Récupération (%)	87,9	89,5	-1,6
Onces d'or produites	12 764	12 957	-193

- **Minerai traité** : Le volume de minerai traité a diminué de 5 621 tonnes au second trimestre de 2024 par rapport au premier trimestre de 2024, en raison de la limitation du tonnage journalier à la suite de l'isolement d'un réservoir CIL pour la maintenance annuelle de l'agitateur.
- **Teneur traitée** : La teneur traitée a légèrement augmenté de 0,01 g/t au second trimestre de 2024 par rapport au premier trimestre de 2024.
- **Récupération** : Le taux de récupération a baissé de 1,6 % au second trimestre de 2024, atteignant 87,9 %, contre 89,5 % au premier trimestre de 2024. Cette diminution est attribuable à une hausse des rejets solides au deuxième trimestre de 2024 à 0,112 g/t, contre 0,083 g/t au premier trimestre de 2024.
- **Production d'or** : La production d'onces d'or a diminué de 193 onces au second trimestre de 2024 par rapport au premier trimestre de 2024, en raison de la baisse du volume de minerai traité ainsi que de la légère diminution de la teneur.

- **Taux de disponibilité** : Le taux de disponibilité a augmenté à 92,2 % pour le second trimestre 2024, contre 85,9 % au premier trimestre 2024. Cette amélioration résulte de la réduction des arrêts planifiés, qui sont passés de 169 heures au premier trimestre 2024 à 39 heures au second trimestre 2024. Les travaux de réparation du débourbeur et l'entretien annuel du variateur ROCKWELL du broyeur ont contribué à maintenir la production.
- **Arrêts non planifiés** : Le premier trimestre 2024 a enregistré 47 heures d'arrêts non planifiés, principalement dus à des blocages des chutes par du minerai grossier ou du bois, à divers problèmes électriques, et à un problème sur un convoyeur. Au deuxième trimestre 2024, les arrêts non planifiés ont totalisé 58 heures, causés par des travaux sur le tamis double plateaux, les chutes mobiles et le débourbeur, ainsi que la réparation d'une fuite d'huile du moteur du broyeur et des convoyeurs.

Commentaires relatifs aux informations sur les premiers semestres terminés les 30 juin 2024 et 30 juin 2023 :

Tableau comparatif des données d'exploitation de la mine de Nampala :

	Premiers semestres terminés les		Variation
	30 juin 2024	30 juin 2023	
Minerai traité ('000 tonnes)	1 097	1 076	21
Teneur traitée (g/t)	0,83	0,79	0,04
Récupération (%)	87,9	88,6	-0,7
Onces d'or produites	25 721	24 145	1 576

- **Minerai traité** : L'usine a enregistré une légère augmentation de la production entre les deux semestres, passant de 5 945 tonnes par jour en 2023 à 6 026 tonnes par jour en 2024, soit 81 tonnes de plus par jour. La quantité totale de minerai traité au premier semestre de 2024 s'élève à 1 096 821 tonnes, contre 1 076 042 tonnes à la même période en 2023, ce qui représente une augmentation de 1,9 %.
- **Teneur traitée** : La teneur traitée a augmenté de 0,04 g/t au premier semestre de 2024, atteignant 0,83 g/t, comparativement à 0,79 g/t pour la même période en 2023. Cette hausse est attribuable à l'alimentation de l'usine avec un minerai de teneur plus élevée sur cette période.
- **Récupération** : Le taux de récupération a diminué de 0,7 % au premier semestre de 2024, atteignant 87,9 %, comparativement à 88,6 % pour la même période en 2023. Cette baisse est due à une augmentation des rejets solides au deuxième trimestre de 2024.
- **Production d'or** : La production d'or a progressé de 1 576 onces au premier semestre de 2024, comparativement à la même période en 2023, en raison de la teneur d'alimentation plus élevée et d'une meilleure disponibilité des équipements, qui a atteint 89,1 % pour les six premiers mois de 2024 comparativement à 87,8 % pour la même période en 2023.

5. OPÉRATIONS

5.1. EXPLOITATION MINIÈRE (OR) – MINE DE NAMPALA⁵

	Périodes de trois mois terminées les 30 juin		Périodes de six mois terminées les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
DONNÉES D'EXPLOITATION				
Minerai extrait (tonnes)	753 057	772 081	1 433 615	1 341 423
Stérile extrait (tonnes)	1 020 529	1 652 116	2 110 430	3 627 045
Ratio de découverte opérationnel	1,4	2,1	1,5	2,7
Minerai traité (tonnes)	545 600	551 314	1 096 821	1 076 042
Teneur traitée (g/t)	0,83	0,79	0,83	0,79
Récupération (%)	87,9	88,5	87,9	88,6
Onces d'or produites	12 764	12 410	25 721	24 145
Onces d'or vendues	12 150	11 069	26 222	23 739
STATISTIQUES				
Prix de vente moyen réalisé (par once d'or vendue) ⁶	3 236	2 633	2 994	2 626
Coût comptant d'exploitation (par tonne traitée) ⁶	20	18	18	19
Coût comptant total (par once d'or vendue) ⁶	855	832	826	905
Coût de maintien tout inclus (par once d'or vendue) ⁶	1 171	1 287	1 151	1 386
Coût de maintien tout inclus ajusté (par once d'or vendue) ⁶	870	906	862	977
Charges administratives (par once d'or vendue) ⁶	245	295	218	281

Commentaires relatifs aux informations pour les périodes de trois mois terminées les 30 juin 2024 et 2023 :

Au deuxième trimestre de 2024, la quantité totale de matière extraite des fosses a atteint 1 773 586 tonnes, comprenant 1 020 529 tonnes de stérile et 753 057 tonnes de minerai, ce qui correspond à un ratio de découverte opérationnel de 1,4 comparativement à 2,1 pour la même période en 2023. Au deuxième trimestre de 2023, 2 424 197 tonnes de matière avaient été extraites, dont 1 652 116 tonnes de stérile et 772 081 tonnes de minerai.

L'augmentation de 9,8 % des onces d'or vendues s'explique, entre autres, par une hausse de 2,8 % de la production à l'usine de Nampala, résultant d'une amélioration de 5,8 % de la teneur du minerai traité. L'écart entre le nombre d'onces d'or vendues et celui des onces d'or produites durant les périodes est attribuable au calendrier des expéditions.

La hausse du coût comptant total, passant de 832 \$ par once d'or vendue au deuxième trimestre de 2023 à 855 \$ au deuxième trimestre de 2024, s'explique principalement par l'augmentation des charges d'exploitation minière ainsi que des redevances minières, totalisant 1 177 871 \$.

La diminution du coût de maintien tout inclus, passant de 1 287 \$ par once d'or vendue au deuxième trimestre de 2023 à 1 171 \$ au deuxième trimestre de 2024, s'explique par une augmentation des onces d'or vendus de 1 082, les coûts totaux étant restés similaires pour les deux périodes.

⁵ Ce secteur regroupe toutes les activités dans la chaîne de valeur de la production d'or de la mine de Nampala, que ce soit sur le lieu de production au Mali, les activités d'affinage en Suisse et les activités administratives, et ce, quel que soit le pays.

⁶ Mesure financière non conforme aux IFRS, ratio non conforme aux IFRS ou mesure financière supplémentaire. Veuillez vous reporter à la section intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » du présent rapport de gestion pour une définition de ces mesures et leur rapprochement avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable, selon le cas.

Commentaires relatifs aux informations pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2024 et 2023 :

Au premier semestre de 2024, la quantité totale de matière extraite des fosses a atteint 3 544 045 tonnes, comprenant 2 110 430 tonnes de stérile et 1 433 615 tonnes de minerai, ce qui correspond à un ratio de découverte opérationnel de 1,5 comparativement à 2,7 pour la même période en 2023. Au premier semestre de 2023, 4 968 468 tonnes de matière avaient été extraites, dont 3 627 045 tonnes de stérile et 1 341 423 tonnes de minerai.

L'augmentation de 10,5 % des onces d'or vendues s'explique, en partie, par une hausse de 6,5 % de la production de l'usine de Nampala, résultant d'une augmentation de 1,9 % du tonnage traité et d'une amélioration de 5,3 % de la teneur. L'écart entre le nombre d'onces d'or vendues et celui des onces d'or produites durant les périodes est attribuable au calendrier des expéditions.

La baisse du coût comptant total, passant de 905 \$ par once d'or vendue au premier semestre de 2023 à 826 \$ au premier semestre de 2024, s'explique par une augmentation des onces d'or vendus de 2 482, les coûts totaux étant restés similaires pour les deux périodes.

La diminution du coût de maintien tout inclus, passant de 1 386 \$ par once d'or vendue au premier semestre de 2023 à 1 151 \$ au premier semestre de 2024, s'explique par une diminution des dépenses en immobilisation de maintien de 2 897 166 \$. Il est également important de noter que cette augmentation a été partiellement compensée par l'impact favorable de l'augmentation de 2 482 onces d'or vendues au cours des six premiers mois de 2024.

5.2. BIENS MINIERIS

Robex détient actuellement cinq permis d'exploration au Mali : trois au sud (Mininko, Kamasso et Gladié) et deux à l'ouest (Sanoula et Diangounté). En plus des permis d'exploration, Robex possède cinq permis d'exploitation, dont un au sud du Mali (Nampala) et quatre en République de Guinée, constituant l'ensemble de permis d'exploitation de Kiniéro.

Programme d'exploration pour le deuxième trimestre de 2024 :

- **Mali Ouest (Sanoula et Diangounté) :** Au deuxième trimestre de 2024, la Société n'a réalisé aucun travail d'exploration sur ces permis.
- **Mali Sud (Mininko, Gladié et Kamasso) :** L'unique activité réalisée a été l'identification des cibles d'exploration. Les activités de géophysique et de forage d'exploration reprendront au quatrième trimestre.
- **Mali Sud (Mine de Nampala) :** Sur le permis d'exploitation, le programme de forage RC, débuté au premier trimestre, a été interrompu. Une mise à jour des ressources a été réalisée par les consultants de la firme Micon. Le modèle géologique et structural du gisement de Nampala a été mis à jour. Un programme d'exploration a été planifié pour mobiliser des ressources additionnelles et ainsi prolonger la durée de vie de la mine. Les activités d'exploration reprendront en octobre. Parallèlement, des études de densité, des analyses structurales, et des études géochimiques ont été réalisés au second trimestre.
- **République de Guinée (Kiniéro) :** Au deuxième trimestre de 2024, les études d'exploration et de géologie se sont concentrées principalement sur la géochimie des sols à l'échelle régionale et la cartographie structurale. Les observations dans les fosses satellites (Est-Ouest et Ouest Ballan / Derekena entre autres), ainsi que les données de subsurface issues des carottes de forage orientées (Sabali), ont été intégrées à la modélisation 3D des corps minéralisés. D'autres sites d'orpaillage, comme Mankan, ont aussi été visités. L'élaboration d'un modèle « litho structural » est en cours.

L'échantillonnage régional selon une maille 300m x 50m a été finalisé sur le bloc de Mansounia pour ensuite progresser dans le bloc Nord. Après insertion des standards, les échantillons ont été envoyés au laboratoire du Groupe à Nampala. La campagne d'exploration, avec six machines, a redémarré au début du troisième trimestre. La mise à jour des ressources (conversion des ressources inférées en indiquées) sur la portion du gisement de Mansounia Central forée au premier trimestre de l'année, a déjà été complétée.

6. RISQUES ET INCERTITUDES

À titre de société minière, nous sommes exposés aux risques financiers et aux risques opérationnels liés à la nature même de nos activités. Pour obtenir une description des facteurs de risque liés à Robex et à ses activités, veuillez vous reporter à la section intitulée « Facteurs de risque » de la Notice annuelle 2023 de Robex, disponible sur notre site Internet au www.robexgold.com et sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca, laquelle section est intégrée par renvoi dans le présent rapport de gestion.

7. CAPITAL-ACTIONS

En date du 29 août 2024, le capital-actions de la Société est composé de 150 848 704 actions ordinaires émises et en circulation.

De plus, 1 181 516 options d'achat d'actions sont en circulation et exerçables à des prix d'exercice de 1,30 \$, 3,60 \$ et 2,90 \$ venant respectivement à échéance le 28 novembre 2024, le 11 juillet 2027 et le 21 septembre 2028. Chaque option permet au détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société.

Enfin, 58 294 880 bons de souscription d'actions ordinaires transférables sur la bourse depuis le 10 juillet dernier, donnant chacun le droit d'acquérir une action ordinaire au prix d'exercice de 2,55 \$, sont en circulation. Ces bons de souscription expireront le 27 juin 2027, sous réserve d'une accélération de l'échéance si le prix moyen pondéré des actions ordinaires atteint 3,50 \$ ou plus sur une période de 10 jours consécutifs.

Sommaire de l'actionnariat au 29 août 2024 :

	Situation actuelle		Effets de l'exercice Options d'achat d'actions			Effets de l'exercice Bons de souscription		
	Actions en circulation	%	Options émises	Total des actions en circulation	% après exercice	Bons de souscription émis	Total des actions en circulation	% après exercice
Groupe Cohen (*)	42 608 027	28,2 %	300 000	42 908 027	28,2 %	3 179 724	46 087 751	21,9 %
Groupe Sycamore (**)	30 204 375	20,0 %	50 000	30 254 375	19,9 %	---	30 254 375	14,4 %
Autres actionnaires	69 536 855	46,2 %	831 516	70 368 371	46,3 %	48 755 709	119 124 080	56,6 %
Taurus	8 499 447	5,6 %	---	8 499 447	5,6 %	6 359 447	14 858 894	7,1 %
Total	150 848 704	100,0 %	1 181 516	152 030 220	100,0 %	58 294 880	210 325 100	100,0 %

* Le groupe Cohen est composé de Georges Cohen, Julien Cohen, Benjamin Cohen, Johan Contat Cohen, Émilie Cohen et Laetitia Cohen.

** Le 9 novembre 2022, la Société a complété l'acquisition de Sycamore et a émis la première tranche des actions devant être émise à la clôture en vertu de la convention d'achat d'actions intervenues le 20 avril 2022, soit 24 216 000 actions ordinaires de Robex. Le 23 avril 2024, une seconde tranche d'actions de 5 988 375 a été émise aux anciens actionnaires de Sycamore correspondant à un maximum de 6 054 000 actions ordinaires de Robex moins un nombre d'actions ordinaires de Robex égal au montant total du passif de Sycamore (sur une base consolidée) à la date de clôture, soit de 65 625 actions ordinaires. Une dernière tranche est également prévue pour un maximum de 10 090 000 actions ordinaires de Robex moins un nombre équivalent d'actions égal à certains passifs de Sycamore ou des vendeurs qui n'auront pas été adressés dans (i) une « Convention d'établissement » à être signée avec le gouvernement de la Guinée établissant les conditions sous lesquelles le projet Kiniéro sera exploité, ou (ii) un autre document contraignant établissant tels passifs. **À la date de signature du présent rapport de gestion, la dernière tranche d'actions n'était pas encore émise aux anciens actionnaires de Sycamore et donc n'est pas représentée dans ce tableau sommaire.**

Sommaire de l'actionnariat au 29 août 2024 incluant l'impact de la dernière tranche d'actions à émettre pour l'acquisition de Sycamore :

	Situation incluant l'impact de la dernière tranche d'actions à émettre		Effets de l'exercice Options d'achat d'actions			Effets de l'exercice Bons de souscription		
	Actions en circulation	%	Options émises	Total des actions en circulation incluant l'impact des actions à émettre	% après exercice	Bons de souscription émis	Total des actions en circulation incluant l'impact des actions à émettre	% après exercice
Groupe Cohen	42 608 027	26,5 %	300 000	42 908 027	26,5 %	3 179 724	46 087 751	20,9 %
Groupe Sycamore	40 294 375	25,0 %	50 000	40 344 375	24,9 %	---	40 344 375	18,3 %
Autres actionnaires	69 536 855	42,9 %	831 516	70 368 371	43,0 %	48 755 709	119 124 080	54,1 %
Taurus	8 499 447	5,6 %	---	8 499 447	5,6 %	6 359 447	14 858 894	6,7 %
Total	160 938 704	100,0 %	1 181 516	162 120 220	100,0 %	58 294 880	220 415 100	100,0 %

8. CONTRÔLES ET PROCÉDURES

8.1. DÉCLARATION SUR LES CONTRÔLES INTERNES

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont exempté les émetteurs inscrits au TSXV, comme la Société, de la certification des contrôles et des procédures de divulgation de l'information ainsi que des contrôles internes de communication de l'information financière. La Société est tenue de déposer les certificats de base. La Société ne fait aucune évaluation quant à l'établissement et au maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information au sens du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs.

8.2. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Les nouvelles normes comptables adoptées, ainsi que les normes publiées mais non encore en vigueur, sont détaillées à la note 4 de nos états financiers consolidés audités au 31 décembre 2023 et à la note 3 de nos états financiers intermédiaires.

8.3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation de nos états financiers impose à la direction de poser des jugements et de faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les estimations et les jugements sont continuellement évalués et sont fondés sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les estimations et les hypothèses susceptibles de donner lieu à des ajustements significatifs dans nos états financiers sont décrites à la note 4 de nos états financiers.

9. MESURES NON CONFORMES AUX IFRS ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

La Société présente les mesures financières non conformes aux IFRS, ratios financiers non conformes aux IFRS et mesures financières supplémentaires qui suivent, pour lesquelles il n'existe pas de définition dans les IFRS. Nous présentons ces mesures puisqu'elles peuvent fournir des informations utiles permettant aux investisseurs de mieux évaluer le rendement de la Société et sa capacité de générer des flux de trésorerie de ses activités. Puisque les mesures non conformes aux IFRS présentées dans les sections ci-dessous n'ont pas de sens normalisé prescrit par les IFRS, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables que présentent d'autres sociétés. Par conséquent, elles visent à fournir des renseignements supplémentaires aux investisseurs et aux autres parties prenantes et ne doivent pas être considérées isolément ni être interprétées comme pouvant remplacer des mesures de rendement conformes aux IFRS. Les définitions des mesures non conformes aux IFRS qui n'ont pas été

définies ailleurs dans le présent document, ainsi qu'un rapprochement de ces mesures et de celles établies conformément aux IFRS, sont fournies ci-dessous.

9.1. MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

Le Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières (« Règlement 52-112 ») définit une mesure financière non conforme aux IFRS comme une mesure financière présentée qui remplit les conditions suivantes : a) représente la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus d'une entité, b) en ce qui concerne sa composition, exclut un montant qui entre dans la composition de la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers de base de l'entité, c) n'est pas présentée dans les états financiers de l'entité et d) ne constitue pas un ratio, une fraction, un pourcentage ou une représentation similaire.

9.1.1. Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires

Le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires se définit comme le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société, divisée par le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation pour la période. Il est composé du résultat net de base et dilué attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté de certains éléments particuliers qui sont importants, mais qui ne reflètent pas, selon la direction, les activités sous-jacentes de la Société. Il s'agit notamment du coût de la rémunération en options d'achat d'action, des gains (pertes) de change, de la variation de la juste valeur des bons de souscription, de la perte sur mise hors service d'actifs, de la provision pour ajustement fiscal des années antérieures et de la charge liée à l'extinction du prêt-relais échoué, le tout divisé par le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation.

La rubrique « Ratios non conformes aux IFRS » ci-après présente un rapprochement du résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires pour la période considérée et la période comparative avec la mesure financière la plus directement comparable dans les états financiers, soit « résultat net de base et dilué attribuable aux actionnaires ordinaires ». Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée.

9.1.2. Coût comptant d'exploitation et coût comptant d'exploitation incluant les frais de découverte

Le coût comptant d'exploitation constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui comprend les coûts d'exploitation minière d'un site, y compris l'extraction, le traitement, le transport ainsi que les frais généraux, mais ne comprend pas les redevances, les taxes sur la production, l'amortissement, les coûts de réhabilitation, les coûts en immobilisations et les coûts de prospection, d'exploration et d'évaluation.

Le coût comptant d'exploitation incluant les frais de découverte est établi de la même façon, mais en y ajoutant les frais de découverte, lesquels s'expliquent par le fait que durant l'exploitation d'une mine à ciel ouvert, il est nécessaire d'engager des coûts pour retirer le mort terrain et autre matériel stérile pour avoir accès au minerai à partir duquel les minéraux peuvent être exploités économiquement. Il peut aussi s'avérer nécessaire d'enlever du matériel stérile et d'engager des coûts de découverte durant la phase d'exploitation de la mine. Le processus d'enlèvement du mort terrain et autre matériel stérile est appelé la découverte. Les coûts de découverte engagés afin de permettre l'accès initial au corps minéralisé sont capitalisés aux coûts de développement minier et sont amortis au moment où le minerai auquel ces frais sont rattachés est extrait de la fosse et que la mine est considérée en exploitation. Lorsque ces coûts sont directement attribuables au développement d'une catégorie d'immobilisation corporelle, ils y sont comptabilisés.

La Société comptabilise un actif de découverte si toutes les conditions énoncées ci-dessous sont remplies :

- Il est probable que l'avantage économique futur (un meilleur accès à la composante du gisement) associé à l'activité de découverte ira à la Société ;
- La Société peut identifier la composante du gisement pour laquelle l'accès a été amélioré ; et
- Les coûts liés à l'activité de découverte associée à cette composante peuvent être établis de façon fiable.

La Société évalue initialement l'actif de découverte au coût, en se basant sur le cumul des coûts engagés pour réaliser les travaux de découverte qui améliorent l'accès à la composante identifiée de minerai. Après la comptabilisation initiale, l'actif de

découverte est comptabilisé au coût moins l'amortissement et les pertes de valeur, de la même façon que l'actif existant dont il fait partie.

Le coût comptant d'exploitation est utilisé par la direction pour évaluer le rendement de la Société en ce qui a trait à la répartition et à la gestion efficace des coûts et est présenté pour fournir aux investisseurs et aux autres parties prenantes des informations supplémentaires sur les coûts décaissés sous-jacents de la mine Nampala. Cette mesure financière est pertinente aux fins de la compréhension de la rentabilité des activités d'exploitation de la Société et de sa capacité à générer des flux de trésorerie.

La rubrique « Ratios non conformes aux IFRS » ci-après présente un rapprochement entre le coût comptant d'exploitation et le coût comptant d'exploitation incluant les frais de découverte pour la période considérée et la période comparative avec la mesure financière la plus directement comparable dans les états financiers, soit les « charges d'exploitation minière ».

9.1.3. Coût de maintien tout inclus et coût de maintien tout inclus ajusté

Le coût de maintien tout inclus (CMTI) et le coût de maintien tout inclus ajusté (CMTI ajusté) constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Le CMTI comprend le coût comptant d'exploitation (dont la description figure ci-dessus en section 9.1.2) auquel s'ajoutent les dépenses en immobilisations de maintien et les frais de découverte par once d'or vendue. La Société a classé ses dépenses en immobilisations de maintien qui sont considérées comme nécessaires pour maintenir les opérations existantes et les frais de découverte capitalisés. Le CMTI est une mesure étendue des coûts décaissés, qui donne plus d'information sur le total des sorties de trésorerie, des dépenses d'investissement et des coûts indirects par unité. Il vise à rendre compte des coûts associés à la production du principal métal de la Société, à savoir l'or, à court terme et sur le cycle de vie de ses activités d'exploitation. Le CMTI ajusté est constitué du CMTI duquel sont déduits les frais de découvertures capitalisés ainsi que les dépenses d'exploration. Le CMTI ajusté vise à présenter le coût total de la production d'or associé au maintien des activités d'exploitation courantes hors les dépenses d'investissement liées aux projets de mise en valeur.

La rubrique « Ratios non conformes aux IFRS » ci-après présente un rapprochement du CMTI et du CMTI ajusté pour la période considérée et la période comparative avec la mesure financière la plus directement comparable dans les états financiers, soit les « charges d'exploitation minière ».

9.1.4. Dette nette

La dette nette est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui correspond au montant total de l'endettement bancaire, comprenant les marges de crédit, le prêt-relais, la dette à long terme et les obligations locatives, diminué du montant de la trésorerie à la fin d'une période donnée. La direction utilise cette mesure pour analyser l'endettement de la Société et évaluer la capacité de la Société à assurer le service de sa dette. La dette nette est calculée de la façon suivante :

	Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023
	\$	\$
Marges de crédit	4 139 493	4 953 133
Prêt-relais	26 397 060	45 530 538
Dette à long terme	27 895	159 936
Obligations locatives	7 734 598	8 206 916
<i>Moins</i> : Trésorerie	(113 791 863)	(12 221 978)
DETTE NETTE	(75 492 817)	46 628 545

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement de la mesure financière la plus directement comparable qui figure dans les états financiers, soit le passif total diminué de l'actif courant, pour la période considérée et la période comparative.

	Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023
	\$	\$
PASSIF TOTAL	175 118 536	82 918 032
<i>Moins :</i>		
Créditeurs	(64 174 705)	(19 664 396)
Dividende à payer	(1 609 512)	---
Bons de souscription	(67 822 916)	(1 340 850)
Passif environnemental	(1 322 493)	(1 168 859)
Autres passifs à long terme	(1 889 864)	(1 893 404)
	38 299 046	58 850 523
ACTIF COURANT	153 077 337	38 967 942
<i>Moins :</i>		
Stocks	(18 570 430)	(15 620 800)
Débiteurs	(12 835 546)	(6 733 583)
Charges payées d'avance	(1 021 722)	(465 795)
Dépôts versés	(1 335 316)	(1 345 035)
Frais de financement différés	(5 522 460)	(2 580 751)
	113 791 863	12 221 978
DETTE NETTE	(75 492 817)	46 628 545

9.2. RATIOS NON CONFORMES AUX IFRS

Un ratio non conforme aux IFRS est défini par le Règlement 52-112 comme une mesure financière a) exprimée sous forme de ratio, de fraction, de pourcentage ou de représentation similaire, b) dont au moins l'une des composantes est une mesure financière non conforme aux IFRS et c) qui n'est pas présentée dans les états financiers. Les mesures non conformes aux IFRS utilisées pour calculer les ratios non conformes aux IFRS ci-dessous sont le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires, le coût de maintien tout inclus et le coût de maintien tout inclus ajusté ainsi que le coût comptant d'exploitation et le coût comptant d'exploitation incluant les frais de découverte.

9.2.1. Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires par action

Le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires par action est un ratio non conforme aux normes IFRS calculé en divisant le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation. La Société l'utilise comme un indicateur de la performance financière des activités de la Société et lui permet de présenter le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Robex. Le cours de l'action divisé par le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires par action permet à l'investisseur de comparer la valorisation de la Société à celle de ses comparables.

Le tableau qui suit présente un rapprochement du résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires et du résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires par action pour la période considérée et la période comparative avec la mesure financière la plus directement comparable dans les états financiers, soit « résultat net de base et dilué attribuable aux actionnaires ordinaires ». Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée.

	Périodes de trois mois terminées les 30 juin		Périodes de six mois terminées les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
(en dollars)				
Résultat net de base et dilué attribuable aux actionnaires ordinaires	(1 639 353)	4 587 314	(30 774 080)	10 971 168
Gains (pertes) de change	(255 736)	(262 636)	48 736	(748 153)
Variation de la juste valeur des bons de souscription	6 190 411	(58 013)	5 456 967	(58 013)
Radiation d'immobilisations corporelles	---	8 933	---	8 933
Provision pour ajustement fiscal des années antérieures	---	---	43 067 920	---
Charge liée à l'extinction du prêt-relais échu	439 789	---	439 789	---
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	4 735 111	4 275 598	18 239 332	10 173 935
Nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation	92 527 281	89 985 972	91 466 446	89 971 707
Résultat de base ajusté par action (en dollars)	0,051	0,048	0,199	0,113

9.2.2. Coût de maintien tout inclus (CMTI) (par once d'or vendue) et coût de maintien tout inclus (CMTI) ajusté (par once d'or vendue)

Le CMTI et le CMTI ajusté par once d'or vendue constituent des ratios non conformes aux normes IFRS.

Le CMTI par once d'or vendue est calculé en additionnant le coût comptant total, correspondant à la somme des charges d'exploitation minière et des redevances minières, ainsi que les dépenses en immobilisations de maintien et ensuite divisé par le nombre d'onces d'or vendues. Le CMTI ajusté par once d'or vendue est calculé de la même façon que le CMTI et en déduisant les frais de découverte et les dépenses d'exploration pour ensuite être divisé par le nombre d'onces d'or vendues.

La Société déclare CMTI et le CMTI ajusté par once d'or vendue afin de fournir aux investisseurs de l'information au sujet des principales mesures utilisées par la direction pour surveiller le rendement du site minier en production commerciale (mine de Nampala) et sa capacité à générer un flux de trésorerie positif.

Les tableaux qui suivent présentent un rapprochement du CMTI et du CMTI ajusté, ainsi que du CMTI et du CMTI ajusté par once d'or vendue, pour la période considérée et la période comparative avec la mesure financière la plus directement comparable dans les états financiers, soit les charges d'exploitation minière.

	Périodes de trois mois terminées les 30 juin		Périodes de six mois terminées les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
Onces d'or vendues	12 150	11 069	26 222	23 739
(en dollars)				
Charges d'exploitation minière	8 920 604	8 306 313	18 732 272	19 559 341
Redevances minières	1 468 812	905 232	2 930 444	1 924 865
Coût comptant total	10 389 416	9 211 545	21 662 716	21 484 206
Dépenses en immobilisations de maintien	3 839 154	5 034 145	8 518 705	11 415 871
Coût de maintien tout inclus	14 228 570	14 245 690	30 181 421	32 900 077
Coût de maintien tout inclus (par once d'or vendue)	1 171	1 287	1 151	1 386

	Périodes de trois mois terminées les 30 juin		Périodes de six mois terminées les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
Onces d'or vendues (en dollars)	12 150	11 069	26 222	23 739
Charges d'exploitation minière	8 920 604	8 306 313	18 732 272	19 559 341
Redevances minières	1 468 812	905 232	2 930 444	1 924 865
Coût comptant total	10 389 416	9 211 545	21 662 716	21 484 206
Dépenses en immobilisations de maintien	3 839 154	5 034 145	8 518 705	11 415 871
Frais de découverte	(3 501 916)	(4 158 857)	(6 836 510)	(9 314 367)
Dépenses d'exploration	(150 237)	(59 215)	(754 229)	(383 607)
Coût de maintien tout inclus ajusté	10 576 416	10 027 618	22 590 682	23 202 104
Coût de maintien tout inclus ajusté (par once d'or vendue)	870	906	862	977

9.2.2. Coût comptant d'exploitation (par tonne traitée) et coût comptant d'exploitation incluant les frais de découverte (par tonne traitée)

Le coût comptant d'exploitation par tonne traitée et le coût comptant d'exploitation incluant les frais de découverte par tonne traitée présentés par la Société constituent des ratios non conformes aux normes IFRS. Ces mesures financières sont pertinentes aux fins de la compréhension de la rentabilité des activités d'exploitation de la Société et de sa capacité à générer des flux de trésorerie en tenant compte de ses résultats de production.

Les tableaux ci-dessous présentent un rapprochement du coût comptant d'exploitation, du coût comptant d'exploitation incluant les frais de découverte⁷, ainsi que du coût comptant d'exploitation et du coût comptant d'exploitation incluant les frais de découverte par tonne traitée, pour la période considérée et la période comparative avec la mesure financière la plus directement comparable dans les états financiers, soit les charges d'exploitation minière.

	Périodes de trois mois terminées les 30 juin		Périodes de six mois terminées les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
Tonnes de minerai traitées (en dollars)	545 600	551 314	1 096 821	1 076 042
Charges d'exploitation minière	8 920 604	8 306 313	18 732 272	19 559 341
Incidence des ajustements de stocks (lingots d'or et or en voie de production)	1 865 183	1 564 093	1 349 519	729 808
Charges d'exploitation minière (relatives aux tonnes traitées)	10 785 787	9 870 406	20 081 791	20 289 149
Coût comptant d'exploitation (par tonne traitée)	20	18	18	19

⁷ Calculés conformément aux normes de l'Institut de l'or. L'Institut de l'or, qui a cessé ses activités en 2002, était un organisme non réglementé et représentait un groupe mondial de producteurs d'or. La norme de coût de production développée par l'Institut de l'or demeure la norme généralement admise en matière d'enregistrement des coûts décaissés par les entreprises d'extraction aurifère.

	Périodes de trois mois terminées les 30 juin		Périodes de six mois terminées les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
Tonnes de minerai traitées (en dollars)	545 600	551 314	1 096 821	1 076 042
Frais de découverte	3 501 916	4 158 857	6 836 510	9 314 367
Frais de découverte (par tonne traitée)	6	8	6	9
Coût comptant d'exploitation (par tonne traitée)	20	18	18	19
Coût comptant d'exploitation incluant les frais de découverte (par tonne traitée)	26	26	24	28

9.3. MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

9.3.1. Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (par action)

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action est une mesure financière supplémentaire. Elle est composée des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation divisé par le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation. Cette mesure financière supplémentaire permet aux investisseurs de comprendre le rendement financier de la Société sur la base des flux monétaires générés par les activités d'exploitation.

Pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2024, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation s'élèvent à 12 479 579 \$, avec un nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation de 92 527 281, ce qui correspond à un montant par action de 0,135 \$. En comparaison, pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2023, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation étaient de 11 349 046 \$, avec un nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation de 89 985 972, soit un montant par action de 0,126 \$.

Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2024, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation s'élèvent à 33 386 965 \$, avec un nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation de 91 466 446, ce qui correspond à un montant par action de 0,365 \$. En comparaison, pour la période de six mois terminée le 30 juin 2023, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation étaient de 24 258 208 \$, avec un nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation de 89 971 707, soit un montant par action de 0,270 \$.

9.3.2. Prix de vente moyen réalisé (par once d'or vendue)

Le prix moyen réalisé par once d'or vendu est une mesure financière supplémentaire. Elle est composée du revenu de ventes d'or divisé par le nombre d'onces d'or vendu. Cette mesure permet à la direction de mieux comprendre le prix moyen réalisé de l'or vendu pour chaque période de présentation de l'information financière, déduction faite de l'incidence des produits non aurifères et permet aux investisseurs de comprendre le rendement financier de la Société sur la base du produit moyen réalisé de la vente de la production d'or au cours de la période de communication de l'information.

9.3.3. Charges administratives (par once d'or vendue)

Les charges administratives par once d'or vendue est une mesure financière supplémentaire. Cette mesure est calculée en divisant les charges administratives par le nombre d'onces d'or vendues. Les charges administratives sont utilisées pour promouvoir la rentabilité en mesurant les frais indirects nécessaires pour soutenir les activités.

Les charges administratives par once d'or vendue sont calculées en fonction du total des charges administratives, qui incluent principalement les salaires administratifs, les honoraires de services rendus, les frais de déplacement, les frais de bureau, etc. Pour le secteur opérationnel Exploitation minière (or) - Mine de Nampala, les charges administratives s'élèvent à 2 971 604 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2024, contre 3 269 919 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2023. Le total des onces vendues s'établit respectivement à 12 150 onces d'or et 11 069 onces d'or. Sur une base semestrielle, les charges

administratives du secteur opérationnel Exploitation minière (or) - Mine de Nampala s'élevèrent à 5 721 848 \$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2024, contre 6 660 438 \$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2023. Le total des onces vendues s'établit respectivement à 26 222 onces d'or et 23 739 onces d'or.

9.3.4. Coût comptant total (par once d'or vendue)

Le coût comptant total par once d'or vendue est une mesure financière supplémentaire. Cette mesure est calculée en divisant la somme des charges d'exploitation et des redevances minières par le nombre d'onces d'or vendues. Ces charges incluent notamment:

- Les fournitures et les services d'exploitation ainsi que l'entretien ;
- Les carburants ;
- Les réactifs ;
- Les charges au titre des avantages du personnel ;
- La variation des stocks ;
- Moins les coûts de production capitalisés à titre de frais de découverte ; et
- Les frais de transport.

La direction utilise ce ratio afin d'établir la rentabilité de l'exploitation minière, en considérant les charges d'exploitation par rapport au nombre d'onces d'or vendues.

	Périodes de trois mois terminées les 30 juin		Périodes de six mois terminées les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
Onces d'or vendues (en dollars)	12 150	11 069	26 222	23 739
Charges d'exploitation minière	8 920 604	8 306 313	18 732 272	19 559 341
Redevances minières	1 468 812	905 232	2 930 444	1 924 865
Coût comptant total	10 389 416	9 211 545	21 662 716	21 484 206
Coût comptant total (par once d'or vendu)	855	832	826	905

10. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS ET INFORMATION CONTINUE

Il est possible de consulter l'information financière trimestrielle et annuelle de la Société, sa notice annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ainsi que d'autres documents financiers et des renseignements additionnels relatifs à la Société sur notre site Internet au www.robexgold.com et sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca. SEDAR est le système électronique utilisé pour le dépôt officiel des documents des sociétés ouvertes auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Aucune information présentée sur le site Web de Robex ou liée à celui-ci n'est incorporée par renvoi dans le présent rapport de gestion ou ne fait partie de ce dernier.

11. INFORMATION PROSPECTIVE ET ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion contient de l'« information prospective » ou des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières applicables (les « énoncés prospectifs »). Les énoncés prospectifs sont inclus pour fournir de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction qui permet aux investisseurs et à d'autres personnes de mieux comprendre les plans d'affaires, le rendement financier et la situation financière de la Société.

Les énoncés formulés dans le présent rapport de gestion qui décrivent les estimations, les attentes, les prévisions, les objectifs, les projections pour l'avenir ou les stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être reconnus par l'emploi du conditionnel ou de termes se rapportant à de l'information prospective, tels que « viser », « prévoir », « supposer », « croire », « budget », « cible », « continuer », « peut », « devrait », « engagement », « envisager »,

« estimer », « éventuel », « s'attendre à », « futur », « orientation », « guider », « indication », « intention », « objectif », « opportunité », « permettre », « perspective », « peut », « plan », « prédire », « pourrait », « poursuivre », « prévoir », « priorité », « probable », « sera », « souhaite », « stratégie », « tendance », « viser » ou la forme négative de ces termes ou d'autres variations de ceux-ci. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques.

Ces énoncés peuvent inclure, sans s'y limiter, des énoncés concernant : la valeur perçue et le potentiel futur des terrains de la Société; l'estimation des ressources minérales et des réserves minérales de la Société; les dépenses en immobilisations et les besoins en capitaux; l'accès de la Société au financement; les résultats d'une évaluation économique préliminaire et d'autres études de mise en valeur; les résultats d'exploration à l'égard des terrains de la Société; les budgets; les plans stratégiques; le cours des métaux précieux; la capacité de la Société à faire progresser le projet aurifère Kiniéro; les programmes de travail; les calendriers d'obtention de permis ou autres; la réglementation et les relations gouvernementales; l'optimisation du plan minier de la Société, notamment quant aux performances de Nampala, la capacité de la Société à conclure les ententes définitives relatives à la facilité de financement de projet pour le financement du projet aurifère Kiniéro, y compris une facilité en cas de dépassement des coûts (les « facilités »); le moment de la conclusion des ententes définitives relatives aux facilités; et, si les ententes définitives sont conclues relativement aux facilités, le prélèvement sur le produit des facilités, y compris le moment où il sera effectué.

Les énoncés prospectifs et l'information prospective sont fondés sur certaines hypothèses et d'autres facteurs importants qui, s'ils sont erronés, pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement et les réalisations réels de la Société diffèrent considérablement des résultats, du rendement et des réalisations futurs exprimés ou suggérés dans ces énoncés et cette information. Rien ne garantit que ces énoncés ou cette information seront exacts. Ces énoncés et cette information sont fondés sur de nombreuses hypothèses, y compris, entre autres choses, des hypothèses sur : des stratégies d'affaires actuelles et futures; l'estimation des ressources minérales et des réserves minérales de la Société; la capacité à mettre en œuvre les projets de la Société relatifs au projet aurifère Kiniéro, conformément à l'étude de pré faisabilité sur le projet aurifère Kiniéro, y compris le moment de leur réalisation; la capacité de la Société de mener à bien ses programmes d'exploration et de mise en valeur prévus; l'absence de conditions défavorables au projet aurifère Kiniéro; l'absence de retards opérationnels imprévus; l'absence de retards importants dans l'obtention des permis nécessaires; le maintien du prix de l'or à des niveaux qui rendent le projet aurifère Kiniéro rentable; la capacité de la Société de continuer à réunir les capitaux nécessaires au financement de ses activités; la situation géopolitique et la conjoncture locales et mondiales et le contexte dans lequel la Société exerce et exercera ses activités, la capacité de la Société à conclure les ententes définitives relatives aux facilités et selon des modalités acceptables, le cas échéant, et à satisfaire aux conditions préalables à la clôture et au versement des avances au titre de ces facilités (y compris la satisfaction des autres conditions et des approbations d'usage en matière de vérification diligente et autres); l'hypothèse que le conseil donnera son approbation pour les facilités; la capacité de la Société à respecter les délais visés pour les ententes définitives et le premier prélèvement de fonds; et la capacité de la centrale solaire hybride de la mine d'or de Nampala à permettre une réduction de l'empreinte carbone de la Société et de réaliser une réduction importante du coût de l'énergie de la mine.

Certains facteurs importants pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société diffèrent considérablement de ceux contenus dans les énoncés prospectifs, y compris, sans s'y limiter : les risques géopolitiques et les problèmes de sécurité associés à l'exploitation de ses activités en Afrique de l'Ouest, y compris l'incapacité de la Société à faire valoir ses droits, la possibilité d'agitation civile et de désobéissance civile; les fluctuations du prix de l'or; les restrictions quant aux estimations des réserves minérales et des ressources minérales de la Société; la nature spéculative de l'exploration et la mise en valeur minières; le remplacement des réserves minérales épuisées de la Société; le nombre limité de projets de la Société; le risque que le projet aurifère Kiniéro n'atteigne jamais le stade de la production (y compris en raison du manque de financement); la capacité de la Société à conclure les ententes définitives relatives aux facilités selon des modalités acceptables, le cas échéant; la capacité de la Société à satisfaire aux conditions préalables à la clôture et au versement des avances au titre des facilités (y compris la satisfaction des conditions et des approbations d'usage en matière de vérification diligente et autres); l'échec ou les retards dans l'obtention des approbations nécessaires ou autrement dans la satisfaction des conditions de réalisation des facilités; les besoins en capitaux de la Société et son accès à du financement; les changements à la législation, aux règlements et aux normes comptables auxquels la Société est assujettie, y compris les normes en matière d'environnement, de santé et de sécurité, et l'impact de cette législation, ces règlements et ces normes sur les activités de la Société; les participations et les paiements de redevances payables à des tiers; la volatilité des prix et la disponibilité des matières premières; l'instabilité du système financier mondial; les effets d'une inflation élevée, tels que l'augmentation des prix des matières premières; les fluctuations des taux de change; le risque de tout litige en suspens ou à venir contre la Société; les limitations liées aux opérations qui interviennent entre

la Société et ses filiales étrangères; le risque que la proposition de regroupement d'actions de la Société ne soit pas approuvée et que, même si elle l'est, elle n'entraîne pas une augmentation de la liquidité des actions ordinaires de la Société; la volatilité du cours des actions de la Société; les risques fiscaux, y compris les modifications des lois fiscales ou des cotisations de la Société; l'acquisition et le maintien des titres de propriété de la Société et l'obtention et le maintien de l'ensemble des licences et des permis requis pour les activités en cours de la Société; les effets des crises sanitaires, telles que la pandémie en cours de la COVID-19, sur les activités de la Société; les relations de la Société avec ses employés et d'autres parties prenantes, y compris les gouvernements locaux et les collectivités dans les pays où elle exploite ses activités; le risque de violation par la Société et ses représentants des lois anticorruption applicables, des règlements sur le contrôle des exportations, des programmes de sanctions économiques et des lois connexes; le risque que la Société entre en conflit avec des mineurs à petite échelle; la concurrence avec d'autres sociétés minières; la dépendance de la Société à l'égard de tiers entrepreneurs; la dépendance de la Société à l'égard de membres clés de la haute direction et de membres du personnel hautement qualifiés; l'accès de la Société à des infrastructures adéquates; les risques associés aux responsabilités éventuelles de la Société liés à ses installations de stockage des résidus; les perturbations sur la chaîne d'approvisionnement; les dangers et les risques normalement associés à l'exploration minière et aux activités de mise en valeur et de production pour l'exploitation aurifère; les problèmes liés aux conditions météorologiques et au climat; le risque de défaillance des systèmes informatiques et de menace à la cybersécurité; et le risque que la Société ne puisse pas souscrire d'assurance contre tous les risques éventuels associés à ses activités.

Bien que la Société soit d'avis que ses attentes sont fondées sur des hypothèses raisonnables et qu'elle ait tenté de cerner les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats diffèrent de ceux qui sont prévus, estimés ou voulus. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur la Société; toutefois, ils doivent être examinés attentivement. Rien ne garantit que cette information prospective soit exacte, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer de manière importante de ceux anticipés dans cette information.

La Société n'assume aucunement l'obligation de mettre à jour tout énoncé prospectif si les circonstances ou les estimations, les hypothèses ou les avis de la direction devaient changer, sauf dans les cas où la loi applicable l'exige. Le lecteur est avisé de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs qui sont contenus dans les présentes visent à aider les investisseurs à comprendre les résultats financiers et le rendement d'exploitation prévus de la Société aux dates auxquelles ses plans et ses objectifs sont présentés et pour les périodes closes à ces dates et elle pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Veillez également vous reporter à la section intitulée « Facteurs de risque » de la Notice annuelle 2023 de la Société que vous pouvez consulter sur SEDAR sous le profil de la Société à l'adresse www.sedar.com pour obtenir de plus amples renseignements sur les facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats diffèrent considérablement des énoncés prospectifs. Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion sont présentés expressément sous réserve de cette mise en garde.